

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de L'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Nos morts : le Baron de Contenson ; M. Maurice Casenave ; M. Georges Poignant.....	73
Une nouvelle crise syrienne	74
Le programme de 1898 et l'exécution des chemins de fer indochinois, par P. B. DE LA BROUSSE	78
Le problème du Café colonial, par P. A. P.....	85
Variétés. — Rites païens au Cachemire	86
Généralités. — Un projet d'extension du régime international des mandats	88
Indochine. — Situation du budget général. — Le commerce en 1935. — Les perspectives du commerce d'exportation en 1936. — Le nouveau régime des tabacs indochinois et la concurrence des tabacs étrangers. — Les recettes de chemins de fer. — Les missions catholiques à Saïgon. — Les exportations de céréales par Saïgon. — L'exportation du caoutchouc. — Les cérémonies du Tet à Hué. — La foire de Hué. — Nouvelles routes au Tonkin. — Une école supérieure d'enseignement traditionnel au Cambodge. — Un hommage singulier à Angkor. — Amélioration de la situation économique au Laos	88
Levant. — Les troubles de Syrie. — L'accord du 1 ^{er} mars. — L'agitation dans la République libanaise. — La répercussion de l'accord syrien chez les Alaouites. — La répercussion des troubles de Syrie en Palestine. — L'agitation arabe. — Le projet de Conseil législatif. — Les juifs allemands en Palestine. — A propos de l'agitation des minorités ethniques en Irak. — Le complot contre le Ghazi. — Le second recensement de la population en Turquie. — Renaissance de la marine marchande	95
Extrême-Orient. — Chine. La Chine devant le Japon. — Retour des Rouges dans le Sud-Ouest. — Importations et exportations chinoises	101
Japon. A la veille des élections générales. — La sédition militaire et le nouveau Cabinet.....	103
Bibliographie	104
Carte	
Chemins de fer de l'Indochine	79

NOS MORTS

Le Baron de CONTEISON

Le Comité a eu le grand regret de perdre son secrétaire général, le Baron Ludovic de Contenson.

Il avait remplacé, il y a de nombreuses années, dans cette fonction M. de Labry qui l'avait lui-même occupée longtemps, et l'activité avec laquelle M. de Contenson s'intéressait à notre œuvre s'était ralentie seulement dans la dernière période, la santé de notre secrétaire général s'étant profondément altérée.

M. de Contenson s'était depuis de longues années occupé des choses de l'Orient, bien qu'elles n'eussent pas accaparé sa curiosité, puisqu'il était le secrétaire de la Société d'histoire diplomatique, qu'il avait publié un certain nombre d'ouvrages historiques sur les Mémoires du Marquis de Sauvigny, ainsi qu'une vie du Marquis de Fourdras, et une étude sur l'ordre américain de Cincinnatus.

Il avait comme jeune officier participé à la mission du général de Torcy au Levant. En 1901, il publiait un volume intitulé : *Chrétiens et Musulmans*, voyage d'étude — et en 1914, un ouvrage sur les réformes en Turquie d'Asie, la question arménienne et la question syrienne.

Il s'intéressait profondément au maintien de notre influence en Orient, qu'il concevait volontiers sous ses formes traditionnelles, et il n'avait pas été étranger à la campagne menée en France, et particulièrement par notre Comité, dans la dernière période de la guerre, pour assurer que la victoire ne laisserait pas vide la place que la France s'était réservée dans les pays syriens par ses tractations diplomatiques avec l'Angleterre et la Russie.

Dans toutes les occasions, M. de Contenson se faisait le défenseur de nos intérêts en Orient, et sa mort sera profondément regrettée par tous ceux qui ont pu le voir soutenir avec autant de courtoisie que de fermeté une situation traditionnelle dont le matérialisme de notre époque porte un trop grand nombre de nos contemporains à méconnaître l'importance.

M. MAURICE CASENAVE

Avant le baron Ludovic de Contenson, le Comité de l'Asie française avait été très douloureusement affecté par la mort du ministre plénipotentiaire Maurice Casenave. Ce n'est pas seulement pour l'intérêt qu'il n'avait cessé de témoigner à notre œuvre, pour

la part très active qu'il prenait à nos réunions et aux discussions qui les suivaient que nous regrettons la disparition de cet aimable homme, de ce causeur spirituel et charmant ; c'est parce que la France perd en lui un excellent serviteur, très expert ès questions d'Extrême-Orient.

Ce n'est pas que notre regretté confrère y eût fait toute sa carrière ; mais dès 1897, au temps où il avait été envoyé à Saint-Petersbourg, il avait vu la Russie s'en préoccuper et ainsi avait-il été initié d'une certaine manière aux questions dont il dut s'occuper particulièrement dès le début de 1901 comme collaborateur de M. Paul Beau à Péking, puis comme chargé d'affaires dans cette ville, après le départ de son chef pour l'Indochine. Inspecteur des postes consulaires d'Extrême-Orient en 1904, puis directeur de l'Agence de la Banque de l'Indochine à Péking (janvier 1906), M. Casenave resta en Extrême-Orient jusqu'en 1912, et si, par la suite, il ne retourna plus officiellement dans des pays dont il connaissait bien les différents aspects, il s'y intéressa toujours et en suivit avec soin l'évolution et les transformations. Aussi sa mort creuse-t-elle, parmi les membres de notre Comité, comme dans toutes les associations dont il s'occupait, un vide que, de toutes les manières, il sera très difficile de combler.

M. GEORGES POIGNANT

Le Comité a encore le vif regret d'enregistrer le décès de M. Georges Poignant, qui comptait parmi ses membres depuis l'année 1913 et qui a été frappé par la mort dans les derniers mois de 1935.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

FÉVRIER

Banque de l'Indochine à Paris ; Crédit Lyonnais à Paris ; Comptoir d'Escompte à Paris ; chacun 600 fr.	1.800
Cie Algérienne à Paris ; Banque Ottomane à Paris ; chacun 500 fr.	1.000
Cie des Chargeurs Réunis à Paris	300
Chambre de Commerce de Lyon	270
Sté Française des Charbonnages du Tonkin à Paris Gaire, à Ankara	150
Reynaud à Kharbîne ; Bacot à Paris ; Banque de Paris et des Pays-Bas à Paris ; Michel Côte à Paris ; Gérard à Paris ; Compagnie de l'A. O. à Paris ; Raffineries de Saint-Louis à Marseille ; Comtesse de Montfort à Saint-Maurice ; Mellier à Paris ; Cie des Salines Métropolitaines à Paris ; chacun 100 fr.	1.000
Denis à Bordeaux ; Banque de Syrie (3) ; Cie des Chemins de fer du Yunnan (2) ; Bib. des Officiers du 4 ^e R. T. S. à Toulon ; Chambre de Commerce de Rouen ; Bib. de Garnison de Lyon ; de Caqueray à Paris ; Sté d'Etudes Minières de l'Indochine à Paris ; Chambre de Commerce du Havre ; Chambre de Commerce de Lille ; Cie des Salines du Midi à Paris ; Bib. de Garnison de Mont-de-Marsan ; 1 ^{re} Région Economique à Lille ; Stecheux à Paris (6) ; Légation de Siam à Paris ; Crédit Industriel à Paris ; Bib. des Officiers du 2 ^e R. I. C. à Brest ; Sté des Mines d'Etain de Tekkah à Bordeaux ; Bib. des Officiers du B. I. C. M. à Rabat ; Bib. des Officiers de Toulon ; Gouverneur de la	

Guinée à Conakry ; Lemaire à Paris ; Banque du Commerce Extérieur à Paris ; Chambre de Commerce de Laval ; Banque de Madagascar à Paris ; Lavauzelle à Paris ; Ecole Supérieure de Commerce à Marseille ; Bib. des Officiers du 13 ^e R. T. S. à Alger ; Bib. des Officiers du 23 ^e R. I. C. à Paris ; Cie Paquet à Paris ; Bib. de l'Université d'Aix ; Chambre de Commerce de Casablanca ; Attaché militaire du Japon à Paris ; Ecole des Mines de Saint-Etienne ; Bib. des Officiers de Philippeville ; Régie générale des Chemins de fer et T. P. de l'Indochine à Paris ; Université Syrienne à Damas ; Société des Ingénieurs Civils à Paris ; chacun 60 fr.	2.820
Thoman à Rabat ; Calman à Paris ; Dussaud, Blanchard de la Brosse, Général d'Ollone ; Baron Roger ; Kammerer à Paris ; Saint-René Taillandier, Chevrier, Berbérian, Peyerimhoff ; R. P. Jalabert, Benoist d'Azy, Gourdon, de Thomasson, Président Lebrun à Paris ; Cyrot à Marseille ; Granddier, Pinardon à Paris ; de Caraman, Lecomte à Paris ; Léotard à Marseille ; Berron à Strasbourg ; Vaillant à Arras ; Janin à Lyon ; Gout, Tardieu, Schneider, Duboscq, Lebaudy, de Laboulaye à Paris ; Comte Cressaty, Brunel, Pinon, Hackin, R. Gérard, Franklin-Bouillon à Paris ; R. P. Robert à Paris ; de Vauréal, Roume, Durand à Paris ; Le Gallen à Paris ; Foucher à Sceaux ; Chiha à Beyrouth ; Godefroy à Belgodère ; Duraffour à Beyrouth ; chacun 50 fr.	2.400
Prieur à Beaune (2) ; Général Boris à Paris ; Villelongue à Lyon ; Colonel de Montsabert à Paris ; Colonel Anfré à Maison-Carrée ; Zeiller à Paris ; Hanotaux au Cap-Martin ; Valmary à Nice ; Hardy à Alger ; Colonel Besnier à Paris ; Maugras à Paris (2) ; Cap. Demule à Ha-Coï ; Comolet Tirman à Paris ; Demerseman à Tunis ; chacun 45 fr.	720
Gautherot à Fontenay ; En Terre d'Islam à Lyon ; Musée Commercial de Lille ; ensemble	125
Total	10.710

Une nouvelle crise syrienne

Après deux années de silence à peu près complet, la Syrie vient de nouveau de faire parler d'elle et de repasser à « l'actualité ». Beaucoup avaient oublié qu'il n'a pas cessé d'exister une question syrienne depuis que l'on a annoncé que le régime du mandat serait remplacé par celui d'un traité franco-syrien. Un projet de traité avait été arrêté et soumis à la chambre syrienne en novembre 1933. Retiré par le Haut-Commissaire, à la suite de manœuvres menées en dehors du Parlement, ce texte et la politique même du traité restèrent en suspens. Cette situation mal définie aurait sans doute pu se prolonger dans un état d'attente un peu apathique, n'eussent été, peut-être, le désir des meneurs politiques syriens de ne pas se laisser oublier et de permettre, pour ainsi dire, à leur popularité de se prescrire et, certainement, l'exemple de l'Egypte où une agitation populaire a déterminé l'Angleterre à des concessions qui restent,

d'ailleurs, sujettes à beaucoup d'incertitude, et peut-être même à des retours.

Dès le mois de décembre, on remarquait à Damas les prodromes d'une agitation. Les choses se précisèrent lors de la commémoration solennelle, le 10 janvier, du chef nationaliste Ibrahim Hanano, mort à la fin de 1935. Le bloc nationaliste lança un manifeste renouvelant ses revendications et désespérant de la politique de collaboration avec le Mandat. On apprit qu'un de ses dirigeants avait déclaré : « le deuil est fini, la lutte va commencer », et qu'un autre avait dit : « le sang va couler ». Le terrain sur lequel on essaya d'abord de faire naître l'agitation fut celui de la lutte contre la Compagnie des Tramways et de l'Electricité de Damas que la population accuse de l'exploiter, alors que cette société franco-belge a fait plusieurs abaissements de tarifs et se trouve dans une situation qui n'est pas pour encourager l'apport de capitaux étrangers en Syrie. Le 18, l'agitateur Fakri Baroudi, secondé par un jeune avocat de Damas, faisait apposer sur les murs de Damas un appel au boycottage de la Compagnie. Il avait été quelques jours plus tôt averti qu'on le rendrait responsable de toute tentative de ce genre et, ainsi que son associé, il fut envoyé en résidence forcée dans la Haute-Djéziréh.

Les manifestations commencèrent à Damas : fermeture des souks, cortèges qui lancèrent des pierres à la police, incendies de deux tramways, copie exacte du précédent égyptien, où l'on avait trouvé une inspiration. Depuis lors ces procédés, à l'exception des incendies de tramways, furent étendus aux autres grandes villes de l'intérieur : Homs, Hama et Alep. Du 20 janvier jusque vers la fin de février les grèves de bazars se succédèrent dans ces villes et furent même à peu près constantes à Damas. Il faut dire que le zèle des commerçants fut vigoureusement entretenu par les manifestants qui les malmenaient et brisaient leurs devantures s'ils tentaient d'ouvrir leurs boutiques. La disposition des lieux rendait très difficile à la police de réagir contre ce mode de propagande. Les tentatives pour assurer la liberté du travail et l'attitude des manifestants amenèrent un certain nombre de collisions dans lesquelles il y eut des morts dans les quatre villes et même dans les centres beaucoup plus ruraux de Idlib et Deir ez Zor.

Il serait fastidieux et inutile de faire un relevé de ces bagarres. Elles ressemblaient à ce qui se produit partout en pareil cas : cortèges de manifestants, promenades des cadavres des tués dont les obsèques, menées avec une pompe à laquelle les familles auraient voulu parfois se soustraire, servirent à entretenir l'excitation ; arrestations nombreuses et mort de quelques manifestants, tandis que beaucoup d'agents et de soldats étaient blessés par des pierres lancées à la main ou à la fronde. On ne saurait cependant

reprocher aux défenseurs de l'ordre — dont le maintien finit par être confié à l'armée, en vertu d'une réquisition signée le 11 février par le Haut-Commissaire — d'avoir manqué de patience et abusé de l'écrasante supériorité de leurs moyens. S'ils l'avaient fait, une seule de leurs salves aurait mis à terre beaucoup plus de morts qu'on n'en compta (entre quarante et cinquante) pendant plus d'un mois de bagarres.

Si le détail de celles-ci n'est pas à retenir, il convient de noter le rôle que jouèrent dans le mouvement la jeunesse des écoles et des agitateurs de quartiers ne faisant pas partie du cadre des dirigeants nationalistes. On avait déjà remarqué dans les troubles de 1933 la part prise par les étudiants, comme on a pu le faire lors des dernières émeutes du Caire. L'intervention beaucoup plus marquée de ces éléments devait rendre plus difficile le rôle des chefs nationalistes menacés sans cesse d'être débordés par des extrémistes et qui se sentaient, par là, condamnés à une intransigeance qui devait rendre toute solution plus malaisée.

**

Ces chefs ont assez vite cherché à exploiter la pression de la rue en se mettant en contact avec le Haut Commissaire pour en obtenir des concessions : c'était, comme toujours en pareil cas, l'autre côté de l'opération tentée. Ils trouvèrent des raisons d'espérer la réussir dans des encouragements singulièrement inopportuns qui leur vinrent de France. M. Bastide, Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre, donna, le 13 février, à l'*Information*, une de ces interviews qui risquent de gâter les choses tout en paraissant rester prudentes dans les mots. Il annonçait une enquête du ministère des Affaires étrangères et blâmait implicitement la politique suivie en lui opposant la sienne, dans les termes suivants, qui respirent, il faut le noter, un optimisme un peu simpliste et candide : « Il y a treize mois je faisais là-bas un voyage... aussi j'ai eu l'occasion de conférer avec des députés syriens : je les ai appelés « mes chers collègues ». Ils s'en sont montrés très touchés et m'ont aussitôt dit leur amour sincère pour la France... » Nous doutons fort que les nationalistes syriens puissent être très sensibles à ces gentillesses et flattés de ce que la difficulté fut présentée comme justiciable de moyens si élémentaires.

Quant à la Commission des Affaires étrangères, elle s'est livrée le 19 février à un débat dans lequel des opinions divergentes ont été émises en ce qui concerne la politique suivie par le Haut Commissaire, dont le rappel fut déclaré nécessaire par certains, et qui se termina par un « ajournement de sa décision ». Qu'une Commission examine l'état de telle ou telle affaire, c'est son rôle, mais elle fournit une nouvelle preuve de l'anarchie dans laquelle fonctionne la machine publique de ce pays lorsqu'elle donne de la publicité à des délibérations de

nature à diminuer l'autorité d'un représentant de la politique français, qui doit être entièrement soutenu aussi longtemps que le gouvernement le laisse au poste qui lui a été confié.

Les contacts des représentants du bloc nationaliste avec le Haut Commissaire ont révélé à nouveau une attitude qui a beaucoup retardé l'entente, au moins de procédure, à laquelle on est arrivé, et qui pourrait l'empêcher, en fin de compte, d'aboutir. Ce personnel politique ne sait pas admettre un compromis quelconque entre ses revendications extrêmes et immédiates et les ménagements, les étapes, qu'exigent les intérêts et les responsabilités dont doit s'inspirer l'autre partie. Ce n'est pas manque d'intelligence : individuellement, les dirigeants nationalistes tiennent un langage raisonnable, mais ils n'osent pas le reproduire lorsqu'ils ont à faire une démarche publique. Ils craignent toujours d'être reniés et débordés par les irresponsables de leur aile gauche : c'est un phénomène que l'on peut d'ailleurs constater autre part que dans la politique syrienne.

C'est sans doute ce qui explique que, le 26 janvier, une délégation nationaliste reçue à Damas par le Haut Commissaire ait présenté sans nuances des revendications absolues, comprenant la fin du Mandat, et se soit fait éconduire. Le Haut Commissaire pouvait se trouver, en dehors même de l'intempérance de ce programme, des raisons pour écarter une telle demande : on a vu dans plusieurs cas des meneurs nationalistes venir s'offrir à arranger les choses au moment même où ils s'appliquaient à les gâter par leurs excitations : c'est d'ailleurs une duplicité que nous avons connue en Syrie dès le temps de l'Emir Fayçal qui offrait à Paris ses bons offices pour faire cesser des insultes et des agressions que son gouvernement ne cessait, dans le même temps, de provoquer sur le terrain syrien.

**

Le Haut Commissaire crut cependant possible d'essayer d'amener une détente. Il détermina, le 22 février, la démission du Cheikh Tageddine, qui avait montré de l'habileté et de l'énergie pendant son long passage à la Présidence du Conseil, mais dont l'influence était nettement dépassée par l'excitation des esprits. Le 23 était constitué un Gouvernement nouveau sous la Présidence de Atta Bey el Ayoubi, grand notable de Damas, universellement estimé et ayant des liens avec plusieurs des dirigeants du « bloc » dont il partageait les sentiments, mais avec une conception plus sage des méthodes à suivre. Il prit dans son cabinet, à côté d'un grand notable d'Antioche et d'un financier chrétien de Alep, deux nationalistes de Damas.

Pour faciliter sa tâche et apaiser les esprits, le Haut Commissaire lui adressa le 24 février une lettre dans laquelle il affirmait :

La politique de mon gouvernement s'est toujours inspirée du désir de réaliser les aspirations légitimes de la na-

tion syrienne, c'est-à-dire de poursuivre, dans le cadre d'institutions parlementaires, l'organisation, conformément aux directives sanctionnées par la S. D. N., d'un système conciliant les aspirations unitaires avec le respect des droits reconnus par la Constitution aux minorités...

Il vous sera facile de préparer la reprise de la vie parlementaire et d'une politique d'évolution tendant à l'établissement entre la France et la Syrie d'un traité inspiré du précédent irakien et à l'entrée de la Syrie dans la Société des Nations...

Et, pour préparer l'apaisement, le Haut Commissaire promettait la libération des prisonniers qui n'avaient pas encore comparu devant les tribunaux civils, l'examen du cas des autres, qui pourraient être l'objet de « mesures gracieuses », et le retour des personnes qui avaient été éloignées, dès qu'aurait cessé l'agitation qui avait motivé la mesure prise contre eux.

Le 25 février était publiée la déclaration ministérielle d'Atta Bey el Ayoubi, dans laquelle on lisait :

... Nous n'avons accepté l'offre de former le Ministère qu'après avoir étudié avec nos collègues les aspirations dont le pays ne cesse de réclamer la réalisation avec insistance.

Nous avons examiné particulièrement ce qui touche à la Puissance Mandataire et à ses rapports avec le pays.

Cet examen nous a conduit à entamer notre action sur les bases que S. E. le Haut-Commissaire a consacrées dans les engagements contenus dans la lettre qu'il nous a adressée lors et dont le texte vient d'être rendu public.

Il nous est agréable de déclarer que le Ministère que nous venons de constituer est un ministère de transition, dont la mission principale se limite à préparer le retour à la vie parlementaire. Le Gouvernement constitutionnel prochain sera seul qualifié pour conclure le traité avec le gouvernement de la République Française et préparer l'entrée de la Syrie à la Société des Nations...

Le « bloc nationaliste » a commencé par faire assez grise mine aux promesses du Haut Commissaire. Le 26 février il publiait une déclaration les dénonçant comme trop imprécises et sans aucune amélioration sur celles des prédécesseurs de M. de Martel qui n'avaient pas abouti. Au milieu de phrases pathétiques sur les malheurs de la nation syrienne et la méconnaissance de ses droits, de justifications de la grève des bazars dont les violences ne pouvaient s'expliquer que par un recours du Haut Commissaire à la « méthode brutale », de l'imputation à la politique du mandat de tous les effets de la crise économique en Syrie, le bloc déclarait, sous la signature de Hachem Bey Atassi :

... L'accord des revendications d'unité avec les droits des minorités régionales ne signifie pas que l'unité soit considérée comme un droit essentiel ni comme une nécessité absolue de vie pour la Syrie. Cette partie de la lettre ne renferme, en somme, aucune allusion à l'unité. Elle n'a pas la portée voulue et son manque de clarté et de précision ne peut, à l'exécution, s'accorder avec l'intérêt du pays et ses revendications.

Un effort fut fait pour arriver à cette clarification dans des entretiens à la suite desquels le gouvernement syrien publia le communiqué suivant :

Au cours des réunions tenues à Beyrouth le 29 février 1936 et le 1^{er} mars, le Conseil des Ministres syriens s'est

entretenu avec le Haut-Commissaire. Le Gouvernement avait tenu à ce que Hachem Bey Atassi assistât également aux délibérations. Celui-ci était accompagné de M. le Docteur Cayali, Fayes Khoury et Afif Solh. Le Haut-Commissaire a fait connaître que les termes de sa lettre au Président du Conseil venaient de recevoir la sanction de son Gouvernement. Son prochain voyage en France a désormais pour objet de définir les moyens de passer à l'application. Le Haut-Commissaire qui rend hommage au patriotisme du noble peuple syrien s'est rendu au désir qui lui était exprimé et s'est déclaré d'accord sur l'opportunité du voyage en France d'une délégation qui fera connaître ses vues au Gouvernement de la République Française afin de préparer la conclusion d'un traité. Au cours des entretiens qui se sont déroulés, les délégués ont pu constater que les explications données par le Haut-Commissaire des termes de sa lettre dissipèrent les appréhensions qui avaient trouvé leur expression dans la déclaration signée par Hachem Atassi. En effet en matière d'unité les membres du Gouvernement ont reçu l'assurance que la France n'y était intéressée que dans la mesure où il s'agissait de préciser les modalités pratiques d'application de principes qui se trouvaient être à la fois définis par la S. D. N. à l'égard de laquelle la France est responsable et par la constitution syrienne que le Gouvernement syrien entend appliquer. Ses modalités seront étudiées à Paris par la délégation.

En matière de traité, il est entendu que les droits dont bénéficieront les Syriens ne seront pas inférieurs à ceux qui ont été reconnus aux Irakiens dans le dernier traité. Dans ces conditions, le Gouvernement estime que le retour à la vie parlementaire, suivant la loi électorale en vigueur et dont le principe ne fait plus de doute, est désormais un fait acquis. Les termes du présent appel ayant reçu l'assentiment conjoint du Haut-Commissaire, de Hachem Bey Atassi et des autres membres présents aux entretiens, le Gouvernement fait appel au patriotisme du peuple syrien pour qu'il lui facilite la tâche de réaliser ses aspirations nationales.

Le « Bloc nationaliste » a estimé devoir ajouter à ce communiqué du Gouvernement un autre de son cru dont voici la traduction :

Après les entretiens qui se sont déroulés hier et avant-hier entre le Haut-Commissaire et le Président du Bloc nationaliste et les résultats atteints, nous sommes autorisés à croire que la question syrienne est entrée dans une phase nouvelle grâce aux efforts du noble peuple et son endurance à l'épreuve pour ses droits naturels qui lui étaient reniés : le côté français a approuvé, dans un document officiel signé par lui, la réalisation des cinq points essentiels qu'il n'aurait point admis avant cet entretien. Ce sont :

1° Le consentement à ce que les droits des Syriens dans le traité projeté ne soient pas moindres que ceux accordés à leurs frères irakiens par le dernier traité avec la Grande-Bretagne : c'est bien ce que nous réclamons et n'avons cessé de réclamer depuis 1931 et c'est ce que nous avons répondu dans notre dernier manifeste du 26 février écoulé :

2° La déclaration de la part du côté français qu'il n'a pas d'intérêt au morcellement des pays syriens et que tout ce qu'il recherche c'est de fonder l'unité souhaitée dans une forme qui soit en accord avec les principes reconnus par la constitution syrienne et par la Société des Nations. Pour trouver cette forme il est nécessaire de l'étudier à Paris :

3° L'approbation du transfert dans la capitale française de l'arène de l'action par le canal d'une délégation de nationalistes chargés de mener avec les autorités supérieures de Paris l'examen des aspects de la question qui ne peuvent être tranchés en Syrie. Ce desideratum est bien la chose

à laquelle le Bloc Nationaliste se préparait et dont la nation syrienne attendait avec impatience l'exécution ;

4° La reprise de la vie parlementaire libre, le plus rapidement possible, sur la base d'élections populaires ;

5° L'annulation immédiate de tous les incidents survenus en Syrie depuis le 18 janvier jusqu'à ce jour du fait de la situation actuelle ; amnistie des condamnés, remise en liberté des déportés et élargissement des détenus ; suppression des mesures administratives prises dans les établissements scolaires.

Comme il n'est pas permis de laisser la question syrienne dans l'impasse où elle se trouve et comme pour la résoudre, il est indispensable de suivre une procédure de politique sage devant tirer le pays de l'impasse et de le faire parvenir à ses justes aspirations, le Bloc nationaliste s'est engagé à demeurer ferme dans l'arène du Djihad désintéressé et à profiter de toute occasion propice à travers laquelle il percevait une lueur d'espoir, a donné son approbation à l'acheminement rapide dans cette voie sous réserve de ne montrer ni complaisance ni conciliation quant aux droits du pays. Le Bloc nationaliste proclame qu'il est fier de l'intelligent peuple syrien qui a remporté par sa patience et son djihad honorable un bon résultat qui ouvre à l'espérance une fenêtre que le Bloc espère voir devenir une vaste porte par laquelle le peuple accèdera à son unité et à son indépendance. Le Bloc nationaliste estime que cette victoire dont le plus grand mérite revient à la patience et à l'endurance de la nation est digne d'être accueillie par des signes de joie et de réjouissance ; elle accroît l'attachement du peuple à ses principes et sa confiance en lui-même.

Pour que le wafî soit à même de remplir sa mission difficile, nous prions la noble nation de lui réserver une atmosphère de calme, de retourner à ses occupations après cette fête bénie que nous souhaitons être le prélude d'une ère de bien pour le pays ; de continuer à guetter le cours des événements et de les surveiller avec prévoyance et prudence et d'attendre les résultats que nous demandons à Dieu de faire qu'ils soient en rapport avec l'effort désintéressé de la nation et de ses chères victimes. Nous comptons, pour la réponse à cette prière, sur la noblesse du peuple et sa confiance dans ses hommes dévoués, confiance qui leur donnera des forces nouvelles et aplanira devant eux la voie du succès dans la réalisation des desiderata de la nation et le recouvrement de ses droits perdus. Nous attirons l'attention du peuple sur la nécessité de la solidarité et de l'unité de vues : la nation avancera en un rang unique vers l'action, fut-elle négative ou positive. Elle ne doit pas laisser de place aux dissensions : se remémorant avec orgueil les âmes de ses martyrs innocents, des libéraux déportés, ses fiers blessés, ses nobles dames, ses étudiants intelligents et ses autres citoyens méritants, elle doit trouver dans leur souvenir un aiguillon à l'unité des rangs et à l'unité des efforts.

Damas, le 2 mars 1936.

HACHEM EL ATASSI.

On remarquera le ton de victoire que le Bloc a cru bon de prendre et dont le caractère est accentué par l'emploi, pour qualifier les fermetures des Souks et ce qui s'en est suivi, du mot de « Djihad » qui, si nous ne nous abusons, signifie guerre sainte. Les manifestations qui ont suivi devaient souligner l'usage de telles expressions. La réouverture des bazars s'est faite avec un symbolisme calculé : des cordons verts, mis en travers de leur entrée, ont été coupés par des chefs nationalistes munis de ciseaux d'or pour accomplir ce rite, évidemment conçu pour montrer que les Souks ne s'ouvriraient

qu'avec la permission du bloc. Des airs de victorieux furent pris à l'égard des minoritaires qui eurent à souffrir quelques insultes et même quelques molestations.

Tout cela pouvait répondre d'une part au besoin du bloc de confirmer sa popularité, sapée depuis le début par les surenchères extrémistes, et de l'autre aux instincts profonds de la foule dont les conceptions en matière de nationalisme sont moins modernes que celles de certains dirigeants. Mais il n'apparaît pas que certaines manifestations pour l'usage interne syrien conviennent particulièrement aux progrès d'une affaire dont l'examen est, pour un temps, transféré à Paris.

**

Nous ne dirons, cette fois, rien de plus de la série des événements qui viennent d'être résumés et qui aboutissent à des entretiens entre une délégation syrienne et le gouvernement français. Il convient de rester sur la réserve et de ne pas s'exposer à compromettre l'entente désirable par des commentaires qui peuvent attendre le moment où l'affaire aura pris un cours certain, dans un sens ou dans l'autre, et où on aura toute liberté d'essayer d'en faire la philosophie.

Pour le moment les choses se résument ainsi : les délégués syriens sont arrivés à Paris et ont pris le contact avec le Gouvernement français. Ils n'ont, d'ailleurs, pas plus que le nouveau Gouvernement Syrien, qui l'a, on l'a vu, constaté dans sa déclaration, qualité pour traiter. Cette tâche reviendra au Gouvernement Constitutionnel qui pourra arriver au pouvoir à Damas après les élections. Tout ce que les délégués peuvent faire c'est examiner, dans un esprit d'entente, avec les représentants du Gouvernement français, les conditions dans lesquelles un traité pourrait être acceptable aux deux parties. Le précédent Irakien a été admis par l'une et l'autre, mais elles ont ajouté que l'unité souhaitée doit être réalisée en accord avec les principes reconnus par la Société des Nations. En l'espèce, la Société, c'est la Commission des Mandats où s'élabore la doctrine qui est presque toujours ratifiée par le Conseil. Cette doctrine, en ce qui concerne l'unité, qui est le point le plus délicat à aborder, résulte assez clairement des conclusions adoptées par la Commission, aussi bien en ce qui concerne les minorités éparses dans la majorité sunnite que celles qui, peuplant en groupes compacts des régions bien définies, ont bénéficié, depuis 1920, de régime autonomes. Nous ne saurions ici exposer ces conclusions, ce qui nous entraînerait à des longueurs inutiles et qui, nous l'espérons, le resteront. Nous ne croyons pas que la politique française hésite à s'accommoder de la doctrine arrêtée à Genève : reste à savoir si le bloc syrien aura, en face des faits et aussi des menaces de surenchère extrémistes, la volonté de s'y rallier aussi. Le précédent irakien peut fournir une bonne base d'exa-

men et nous l'acceptons pour tel ; mais on ne saurait oublier qu'il consiste non seulement en un texte mais encore dans son application qui a rendu certaines précautions nécessaires et légitimes, aussi bien aux yeux de la France qu'à ceux de la Société des Nations.

Le programme de 1898 et l'exécution des chemins de fer indochinois

Le gouverneur général René Robin a présidé le 8 janvier à l'inauguration d'une nouvelle section du transindochinois, de Dieû Tri (province de Quinhon) à Tuyhoa (province de Song Cau). L'ouverture de cette section longue de 102 kil. porte à 420 kil. le ruban de fer mis en service en moins d'un an en Annam. En octobre prochain, les 124 kil. restant à achever entre Tuyhoa et Nhatrang seront, on peut l'espérer, livrés à l'exploitation. Ainsi le transindochinois, conçu en 1898 par M. Paul Doumer, sera terminé.

Il n'aura pas fallu moins de 38 années pour mener à bonne fin une ligne d'un développement de 1.740 kilom. et qui aurait pu être réalisée en quinze années si l'entreprise avait été poursuivie de bout en bout avec l'esprit de suite, de méthode et de résolution qui aura marqué son achèvement. Peut-être même ces délais auraient-ils pu encore être raccourcis sans les difficultés accumulées sur le parcours Tourane-Nhatrang : eaux envahissantes, larges estuaires soumis à de violents courants avec des fonds inconsistants, épais contreforts de la Chaîne annamitique coupant perpendiculairement la voie et nécessitant des tunnels importants.

Si tout le monde est aujourd'hui d'accord sur l'avenir du transindochinois, « incomparable instrument pour la solution du problème démographique qui nécessitera bientôt de vastes migrations et pour assurer aux habitants de la péninsule un plus grand bien-être par l'heureuse et rapide répartition des produits des différentes régions jusqu'alors trop éloignées », comme l'a dit l'ingénieur en chef Lefèvre, si le chef de l'Union s'est associé à ces paroles en félicitant les bâtisseurs de la voie de leur foi intelligente et raisonnée dans l'avenir magnifique du transindochinois, l'opportunité et l'utilité du programme Doumer ont été longtemps contestées. Presque amenée à son terme, l'œuvre rallie tous les suffrages, elle apparaît en dehors de sa portée économique comme une œuvre d'empire soudant étroitement entre eux, à l'Est, les divers pays de la Fédération, de même que la grande voie du Mékong est, à l'Ouest, leur lien commun. Elle donne en outre à notre force militaire en Indochine son maximum de puissance en facilitant en cas de besoin des déplacements assurés

et rapides entre le Nord et le Sud de la péninsule.

L'heure semble donc venue, ne serait-ce que pour prévenir, dans le domaine d'exécution des grands travaux, de nouvelles erreurs et d'aussi fâcheux contretemps, de rappeler les grandes lignes du programme de 1898 et les modalités de son exécution. Certains retards furent dus à des circonstances impérieuses, la guerre, d'autres n'eurent pas les mêmes motifs inéluctables. Nous chercherons à les discerner pour en dégager des leçons.

**

Indiquons d'abord quelle était la situation des chemins de fer en Indochine quand Paul Doumer saisit le parlement de la question.

La première voie ferrée construite fut en Cochinchine celle de Saïgon à Mytho. Les travaux concédés en 1881 furent terminés en 1885. La construction fut lente puisque la ligne n'a que 70 kil., mais elle franchit plusieurs importants cours d'eau qui nécessitèrent des ponts nombreux et d'un prix élevé. Le total des dépenses monta à 11.600.000, soit à 165.000 fr. le kilomètre, total onéreux pour une ligne de plaine. Traversant une des régions les plus peuplées de la Cochinchine, elle transportait, il y a quelques années encore, un nombre considérable de voyageurs que la concurrence de l'automobile a beaucoup réduit : pendant longtemps son trafic kilométrique fut très supérieur à celui des lignes postérieurement construites.

Au Tonkin, le premier chemin de fer fut entrepris pour répondre aux nécessités du ravitaillement des corps de troupes stationnés à proximité de la frontière de Chine. Commencés en 1889 à l'aide de subventions de la métropole, les travaux n'avancèrent que très lentement bien que la voie n'eût que 0 m. 60. Elle reliait seulement Phulong tuong (à la limite nord du delta), à Langson, chef-lieu d'un territoire militaire.

Ce chemin de fer dont, du fait d'études mal faites, la construction engendra bien des mécomptes, apparut bientôt insuffisante. Une loi du 10 février 1896, due à l'initiative du gouverneur général Rousseau, autorisa le Protectorat de l'Annam-Tonkin (le budget général n'existait pas encore) à contracter un emprunt de 80 millions de francs à 2 1/2 %, garanti, capital et intérêts, par l'Etat français. Cet emprunt fut couvert 28 fois, affirmant pour la première fois le crédit de l'Indochine sur le marché de la métropole. Grâce à ces ressources la voie primitive reliant Phulong tuong à Langson fut remplacée par une voie de 1 mètre allant de Gialam, petit village sur la rive gauche du Fleuve Rouge en face de Hanoï, jusqu'à Dongdang, à quelques kilomètres au nord de Langson à proximité de la frontière chinoise. Sur les fonds du même emprunt fut commencé en 1898 le grand pont sur le Fleuve Rouge, d'une longueur de 1.681 mètres et connu sous le nom de Pont Doumer, qui devait relier Hanoï aux lignes du nord du Fleuve Rouge.

Si nous rappelons ces faits, c'est qu'ils contribuèrent certainement à inciter M. Doumer à faire un large appel au crédit pour la construction des chemins de fer en Indochine et à adopter la voie d'un mètre qu'avait déjà choisie son prédécesseur M. Rousseau.

Quant à la ligne de Gialam Langson, son terminus, fixé d'abord à Dongdang, fut reporté cinq kilomètres plus loin, à Namquan, en 1908 avec la pensée de la pousser en territoire chinois jusqu'à Longtchiéou. En raison de l'opposition des autorités chinoises, cette ligne de pénétration au Kouangsi dut être abandonnée, le tronçon Dongdang-Namquan fut supprimé et un embranchement de 17 kil. fut établi entre Dongdang et Namcham. Mis en exploitation en 1921, il présente



Asie Française

Reproduction interdite

l'avantage d'aboutir en un point navigable du Song Kilkong et de faciliter, par cette jonction de la voie ferrée avec la voie fluviale, les échanges entre le Kouangsi et le Tonkin. Les dépenses totales de cette ligne de 179 kilomètres se sont élevées à 45.300.000 fr. dont 35.000.000 imputés à l'emprunt de 80 millions autorisé en 1896.

**

Le programme de voies ferrées conçu en 1898 par M. Paul Doumer embrasse toutes les lignes qui ont été construites depuis en Indochine à

l'exception de la ligne de Pnompenh à Battambang, dont la conception fut plus tardive, et de la ligne Tanap Thakek demeurée inachevée. Ce programme prévoyait la construction de deux grandes artères : d'une part une ligne de pénétration au Yunnan destinée à drainer vers le golfe du Tonkin le trafic de cette province chinoise, et qu'avait autorisée la convention franco-chinoise du 10 avril 1898 ; d'autre part une ligne suivant la côte destinée à réunir les divers pays de l'union et mettant en communication Hanoï, Hué, Saïgon et ultérieurement Pnompenh, capitales économiques et politiques de l'Indochine. Ce programme avait le mérite d'être cohérent. Défendu avec énergie devant les Chambres par M. Paul Doumer, il reçut leur approbation. En même temps, l'Indochine était autorisée à emprunter sous la garantie de l'Etat 200 millions à 3 1/2 % destinés aux premiers travaux, savoir :

Haïphong à Hanoï et à Laokay..	383 km.	50.000.000
Hanoï à Vinh	326 km.	32.000.000
Tourane à Hué et à Quangtri	175 km.	24.000.000
Saïgon-Khanhoa-Langbian	650 km.	80.000.000
Mytho-Vinhlong-Cantho	93 km.	10.000.000
	1.627 km.	196.000.000

En outre cette même loi autorisait le gouverneur général à rétrocéder, le cas échéant, à une société privée la concession du chemin de fer Laokay-Yunnanfou moyennant une garantie d'intérêts limitée à 3 millions de francs et à 75 années. Cette rétrocession à une société privée s'imposait par la nécessité de ménager les susceptibilités chinoises qui eussent été éveillées par la construction, par les soins du gouvernement général de l'Indochine lui-même, de cette ligne en territoire chinois. La compagnie chargée de la construction et ultérieurement de l'exploitation recevait une subvention de 12.500.000 fr. et la remise, lors de son achèvement, de la section Haïphong-Laokay construite et équipée par la colonie.

L'emprunt fut réalisé en trois tranches successives (1899, 1902, 1905) et permit de mener à bien la construction des lignes prévues, à l'exception de l'embranchement du Langbian qui devait être arrêté à Krongpha et de la ligne Mytho-Cantho dont l'exécution fut ajournée.

Les travaux furent entrepris en 1899, et non en 1901 comme il est dit dans le volume cependant si autorisé de l'inspecteur général Pouyanne, sur les travaux publics de l'Indochine.

Le programme Doumer avait soulevé dès son apparition de vives critiques. Il fallut la haute autorité de son auteur auprès du Parlement et la loyauté invariable de ses successeurs, MM. Beau, Klobukovsky et A. Sarraut pour en assurer l'exécution. M. Beau, notamment, qui le jugeait un peu prématuré, fit preuve d'un grand courage, quand, renouvelant, toutes proportions gardées, le geste de Napoléon III en faveur du Canal de Suez, il vint en aide en une période critique à la

société de construction du chemin de fer du Yunnan en lui faisant avancer par la colonie les fonds dont elle avait besoin pour éviter une interruption des travaux qui eut été fatale à l'entreprise.

Au Tonkin la section Haïphong-Gialam (Hanoï) fut ouverte à l'exploitation en avril 1903, celle de Gialam à Vietri, limite du Delta, en novembre de la même année ; enfin, celle de Vietri à Laokay à travers la moyenne région et la haute vallée du Fleuve Rouge, en avril 1906. Les dépenses de construction s'élevèrent à 78 millions pour 383 kilomètres, ce qui représente une dépense de 200.000 francs environ le kilomètre.

La ligne Hanoï-Vinh, première amorce du transindochinois, ne s'exécuta pas avec moins de rapidité. Les 326 kilomètres qu'elle comporte (avec l'embranchement de Benthuy) étaient entièrement mis en service le 17 mars 1905. Elle avait coûté 43 millions de francs, soit 132.000 fr. le kilomètre.

La ligne de Tourane à Hué et Dongha (Quangtri) fut construite moins vite. La première section, cependant la plus difficile en raison du haut massif montagneux qui sépare la baie de Tourane de la rivière de Hué, fut livrée à l'exploitation le 16 décembre 1906 et la ligne entière ne fut terminée qu'en 1908. Les dépenses totales avaient été de 31.800.000 francs pour 175 kilomètres, représentant une dépense de 181.500 francs par kilomètre.

Enfin le tronçon sud du transindochinois commencé en 1901 ne fut achevé qu'en 1913. Il était sensiblement le plus important, il est vrai, puisque la distance de Saïgon à Nhatrang est de 409 kilomètres, mais on s'explique mal une telle lenteur. Les critiques dont le transindochinois était l'objet influèrent certainement sur la conduite des travaux, dont l'opportunité ne cessait d'être discutée.

Avec ses embranchements dont le principal, celui de Tourcham à Krongpha, au pied du massif du Langbian, a 41 kilomètres, ce réseau du sud indochinois atteint au total 466 kilomètres. Les dépenses de construction atteignirent 69 millions de francs, soit 148.000 fr. environ le kilomètre.

En Chine, la ligne de Laokay à Yunnanfou, grâce à la diligence de la Société de construction, fut menée à son terme, malgré les difficultés énormes du terrain qui en font une des plus remarquables du monde entier, dans de bien moindres délais quoique de longueur sensiblement équivalente (465 kil.). En effet, dès le 1^{er} avril 1910, la première locomotive arrivait à Yunnanfou en dépit de la multitude d'ouvrages d'art qu'il avait fallu édifier (155 tunnels d'une longueur de près de 18 kil. et 3.422 viaducs et ponts). Les dépenses de construction, estimées d'abord à 95 millions de francs, montèrent finalement à 165 millions, soit 353.000 fr. le kil., chiffre justifié par les difficultés de tout ordre qu'il avait fallu surmonter.

Ainsi s'était achevé le programme tracé en 1898 par Paul Doumer, exception faite toutefois de la partie montagneuse du chemin de fer d'accès au Langbian et du chemin de fer Mytho-Vinhlong-Cantho, d'abord différé puis définitivement abandonné. M. Paul Doumer ne l'avait vraisemblablement inscrit dans son plan que pour faire taire en Cochinchine la vive opposition que rencontraient ses projets : rien ne justifiait cette voie ferrée dans un pays déjà largement desservi par un admirable réseau de routes et de voies navigables.

Le grand reproche justement fait au programme initial de M. Doumer est le morcellement des travaux prévus. En dehors du Tonkin et du Nord Annam où le réseau présente une cohésion et un développement suffisants, les tronçons Saïgon-Nhatrang, Tourane-Dongha, séparés par des centaines de kilomètres les uns des autres, traversant des régions pauvres et peu peuplées, étaient condamnés à un faible trafic. Le tronçon Tourcham-Krongpha, arrêté au pied du Langbian, encore alors vaste solitude, était une anticipation d'un caractère peu utilitaire. Ces tronçons ne se justifiaient que sous la condition qu'on les reliait un jour prochain où ils deviendraient les fractions d'un ensemble répondant sinon à des nécessités économiques pressantes, au moins à des raisons politiques, administratives et militaires d'un intérêt certain.

Aussi de grandes hésitations se firent jour dès qu'il s'agit d'achever le transindochinois : ses adversaires avançaient qu'un chemin de fer côtier était inutile et préconisaient soit une ligne empruntant les hauts plateaux de la Chaîne annamitique (ce fut un instant l'opinion de M. Pasquier), soit une ligne rejoignant, de Vinh, Saïgon par la vallée du Mékong. C'était oublier, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, que les pays de la vallée du grand Fleuve sont unis par une voie fluviale infiniment plus économique que tout autre mode de transport et suffisant aux besoins d'un pays de production pour de longues années encore très restreinte et où la densité de la population est infime. Un chemin de fer intérieur ne s'y justifiera que le jour où la mise en valeur du pays et du nord du Cambodge aura considérablement accru les possibilités d'exportation et d'importation et les besoins de circulation de ses habitants. Jusque là routes et chemins de fer parallèles au Mékong comporteront des sacrifices disproportionnés avec les services que l'on peut en escompter.

L'homme aux conceptions larges et claires qu'est M. Albert Sarraut ne s'était pas arrêté à ces critiques. Dès son arrivée en Indochine et avant même que le réseau Sud ne fût ouvert à l'exploitation, il avait compris la nécessité politique et économique de relier les trois tronçons construits sous le gouvernement de ses prédécesseurs. Sur son initiative, la loi du 26 décembre 1912 autorisa l'Indochine à contracter un emprunt dit « emprunt de 90 millions » destiné à

l'exécution d'un programme d'achèvement du programme réduit de 1898 comportant :

- 1° Le prolongement de Hanoi-Dongdang jusqu'à Nacham, prolongement dont nous avons signalé plus haut les conditions d'exécution ;
- 2° Le commencement de la liaison intermédiaire entre le réseau Nord et le réseau central, c'est-à-dire entre Vinh et Dongha.

Les travaux de ce tronçon furent commencés en 1913 mais la guerre en empêcha bientôt la continuation. Les difficultés des transports, l'affectation de toutes nos ressources métallurgiques aux besoins de la défense nationale, obligèrent l'administration indochinoise à se borner à entreprendre l'infrastructure de la voie. Ainsi, de 1914 à 1922, l'exécution du parachèvement du programme Doumer demeura en sommeil. Ce fut d'ailleurs le moment où l'Indochine fut la plus hésitante sur la suite à lui donner. Entre les pays du Nord et du Sud, la liaison maritime paraissait suffisante à beaucoup, d'autres recommandaient à nouveau le tracé par la vallée du Mékong, quelques-uns, tel le Résident supérieur en Annam, eussent souhaité que la voie ferrée fut reportée dans l'intérieur des terres pour faciliter la mise en valeur des régions moïses. M. Long trancha la question en 1921 devant le Conseil de Gouvernement. Il proclama alors qu'hésitations et controverses avaient trop duré et se déclara pour la reprise immédiate des travaux du Vinh-Dongha et pour l'achèvement du transindochinois par la côte. Un emprunt placé dans la colonie, de 6 millions de piastres (autorisé par la loi du 20 juin 1921), permit en 1921 la reprise active du tronçon Vinh-Dongha.

En même temps, les travaux d'achèvement de la ligne du Langbian étaient poursuivis sur les fonds du Budget général par la construction d'une voie à crémaillère de Krongpha à Dalat.

Construite en région en partie montagneuse, la ligne de Vinh à Dongha n'exigea pas moins de cinq années pour son achèvement et c'est seulement à la fin de 1927 qu'elle put être livrée toute entière à l'exploitation. Longue de 299 kilomètres, les dépenses de construction dépassèrent 163 millions, faisant ressortir une dépense kilométrique de 545.000 francs environ.

A la même époque, la ligne de Krongpha à Dalat était mise en exploitation jusqu'à l'Arbre Broyé.

Ainsi le programme conçu en 1921 par M. Long s'exécutait. Mais de nouvelles dispositions s'imposaient tant pour l'achèvement des tracés indochinois que pour la construction des lignes destinées à compléter l'équipement de la colonie en voies ferrées. Sur les instructions du Gouverneur général Pasquier, son intérimaire M. René Robin soumit au Conseil de Gouvernement, en 1928, tout un programme de travaux.

Ce programme comportait d'abord l'achèvement du transindochinois par la construction du tronçon Tourane-Nhatrang, dont le principe fut adopté sans discussion. La construction du che-

min de fer de Pnompenh à Battambang et surtout celle du Tanap-Thakek soulevèrent plus d'objections.

A beaucoup de membres du Conseil de gouvernement, le projet d'une voie ferrée de Pnompenh à Battambang apparaissait discutable. Ses adversaires faisaient valoir que ces deux points étaient suffisamment reliés par la voie fluviale. Ses partisans insistaient sur le fait que l'interruption de la navigation sur les grands lacs pendant quelques mois de l'année, retardait d'une saison l'arrivée du riz de Battambang sur le marché de Saïgon, ils insistaient sur les facilités de la construction. Enfin le représentant du Roi du Cambodge se plaignit que le Protectorat ne fût pourvu d'aucune voie ferrée alors que le Siam développait le réseau de ses chemins de fer et poussait une de ses lignes jusqu'à la frontière cambodgienne. Ces considérations prévalurent et la construction du Pnompenh-Battambang fut décidée.

L'adoption du projet du Tanap-Thakek donna lieu à de vives controverses. Les représentants de la Cochinchine notamment considéraient comme devant entraîner à des dépenses hors de proportion avec son rendement éventuel une voie ferrée d'une longueur prévue de 186 kilomètres qui, partant de Tanap, station de la ligne de Vinh à Tourane, devait s'élever par des rampes de 15 mm. jusqu'au col de Meugia pour redescendre vers les plaines du Mékong par des rampes de 10 mm. et qui nécessiterait au minimum 165 millions de francs. Ils objectaient, non sans raison, que les deux seules richesses du Laos, au moins dans les biefs supérieurs du Mékong, étaient les tecks et l'étain et que leur point d'acheminement naturel était Saïgon et non un petit port quelconque de la côte d'Annam difficilement accessible aux navires, et uniquement atteignable par les produits du Laos au prix de transports onéreux par voie de terre. L'argument qui décida du vote fut tout politique : il parut nécessaire d'opposer aux chemins de fer siamois, qui s'avançaient dans la vallée du grand fleuve, au moins une voie ferrée venant de la côte d'Annam et dont la jonction ultérieure avec une des lignes siamoises assurerait une liaison transversale dans la péninsule entre le détroit de Malacca et le golfe du Tonkin. Finalement, le projet Pasquier, dont l'ingénieur en chef Pouyanne était le principal promoteur, fut adopté à l'unanimité du Conseil de Gouvernement.

Aux lignes que nous venons de mentionner, il convient d'ajouter un tronçon Saïgon-Tayninh, amorce du transindochinois dans la direction du chemin de fer de Pnompenh à Battambang, destiné à être relié, lui aussi, un jour au chemin de fer de Bangkok à la frontière cambodgienne.

En même temps était autorisée la construction, par une société privée, du petit chemin de fer de Baidongxo à Locninh, appelé à desservir une région où la colonisation avait pris de grands

développements, et en qui certains voulaient voir l'origine d'une voie ferrée à pousser ultérieurement jusqu'à Kratie et peut-être plus haut dans la vallée du Mékong. La prospérité dont bénéficiait alors l'Indochine, la faveur et le crédit dont jouissait la colonie dans les milieux financiers de la métropole, aussi bien que les sollicitations du Gouvernement qui pressait les autorités locales de recourir aux prestations allemandes, toutes ces circonstances avaient grandement contribué à l'adoption du programme Pasquier. Sa réalisation fut envisagée sans délai, avant même que l'emprunt destiné à assurer son exécution eût été voté par le Parlement, grâce à des crédits spécialement aménagés à cet effet dans le budget général. C'est ainsi que furent entrepris en 1929 et en 1930 les lignes de Tanap à Thakek, de Baidongxo à Locninh, de Pnompenh à Battambang (ces deux dernières par les soins des compagnies privées) et enfin les travaux préliminaires du Tourane-Nhatrang. Si l'on ajoute que les travaux du chemin de fer du Langbian se poursuivaient également sans interruption, on constate que dans toutes les parties de l'Indochine s'ouvraient des chantiers. Ceux de la ligne de Pnompenh à Battambang notamment furent poussés avec une grande activité.

**

Malheureusement la loi du 22 février 1931, si elle autorisa l'Indochine à contracter un emprunt de 1.370.000.000 de francs, apporta certaines modifications au programme adopté en 1928 par le Conseil de gouvernement.

La construction de la ligne de Saïgon à Tayninh et la section médiane du Tanap-Thakek furent différées. Sans doute n'y avait-il pas d'inconvénient à ajourner la construction de la ligne de Saïgon à Tayninh jusqu'au jour où serait jugée opportune la construction d'une voie ferrée entre Saïgon et Pnompenh, d'autant plus que rien n'avait été fait encore pour en commencer les études. Par contre, l'abandon du Tanap-Thakek était déplorable ; près de 80 millions de francs avaient été déjà engloutis dans cette entreprise. Il n'allait en rester que deux tronçons de voie dont l'un n'était même pas équipé, un chemin de service et un téléférique qui demeureraient comme les témoins muets de l'inconstance de nos résolutions.

Plus heureuse était la décision de prolonger jusqu'à Mongkolborey, dans la région rizicole la plus riche du Cambodge, le chemin de fer de Pnompenh-Battambang. On trouvera ci-dessous le tableau du programme annexé à la loi d'emprunt du 21 février 1931 :

<i>Lignes projetées</i>	<i>Montant des travaux</i>
Ligne Pnompenh-Battambang	Piastres 20.400.000
Ligne Thanap-Thakek	7.342.000
Ligne Krongpha-Dalat	2.100.000
Ligne Nhatrang-Tourane	52.000.000
Gare de Saïgon-Cholon	3.600.000
Ligne Battambang-Mongkolborey	2.900.000
<i>Outillage des lignes en exploitation.....</i>	<i>3.600.000</i>

Voyons comment il a été réalisé.

Commencée en août 1929, la ligne Pnompenh-Battambang a été ouverte à l'exploitation le 1^{er} décembre 1932. Les dépenses s'élevèrent seulement à 19.118.000 piastres, sensiblement inférieures aux prévisions. Le prolongement Battambang-Mongkolborey s'est effectué dans d'aussi heureuses conditions : les travaux, commencés le 7 janvier 1932, ont été reçus le 6 juin 1933, les dépenses se sont élevées à 2.618.000 piastres, très sensiblement inférieures aux prévisions.

La ligne de Tourane à Nhatrang ne s'est pas construite avec moins de rapidité. Commencée le 22 octobre 1931, la section Tourane-Quinhon (313 kil.) était tout entière livrée à l'exploitation le 1^{er} août 1935. Entreprise en août 1933, la section de Quinhon à Nhatrang (221 kilomètres) entrera en exploitation en automne 1936.

Enfin la ligne de Krongpha à Dalat a été terminée dans le courant de 1933. La deuxième tranche des travaux de la gare de Dalat est en voie d'achèvement.

Les travaux de la gare de Saïgon n'ont pas encore été entrepris, mais les études en sont ordonnées. C'est là, avec le Tanap-Thakek, la partie demeurée inachevée du programme de 1928. 18 kilomètres de la ligne Annam-Laos, entre Tanap et Xomcuc, ont été seulement équipés et livrés à l'exploitation et concourent avec le téléferique de Xomcuc à Bannaphao et quelques camions entre Bannaphao et Thakek au transport lent, difficile, quand, pendant quelques mois de l'année il n'est pas impraticable, des marchandises qui transitent par cette voie aventureuse. De gros dégâts occasionnés par les typhons qui s'abattent chaque année sur la côte d'Annam ont nécessité, notamment en 1934, des travaux considérables de parachèvement. A la clôture de l'exercice 1933, les dépenses de cette ligne interrompue, et où quelques kilomètres seulement ont pu être mis en exploitation, s'élevaient déjà à 7.517.000 piastres, dépassant les chiffres prévus au tableau joint à la loi d'emprunt du 21 février 1931.

Ces résultats décevants jettent une ombre sur les réalisations par ailleurs brillantes du programme de 1928 destiné à achever et à compléter le plan général des voies ferrées de l'Indochine tel que l'avait conçu en 1898 M. Paul Doumer. La grande pensée directrice de l'œuvre de M. Doumer était d'assurer notre prépondérance économique et notre influence politique dans les provinces chinoises du Kouangsi et du Yunnan. Ce résultat n'a été qu'imparfaitement obtenu. Le trafic par la ligne Hanoi-frontière du Kouangsi, malgré la substitution de Nacham à Namquan comme terminus, est demeurée médiocre et si la ligne Haïphong-Lockay-Yunnanfou est rémunératrice, la raison en est davantage en la densité de la population dans certaines des régions traversées, qui sont payantes, comme le Delta entre Haïphong et Viétri et les grandes cuvettes yunnannaises de Mongtseu et de Yunnanfou, que dans les opérations de transit de bout en bout. De même il serait imprudent d'escomp-

ter que le trafic commercial entre le Tonkin et la Cochinchine sera développé par l'ouverture du transindochinois ; à la vérité, les échanges entre Haïphong et Saïgon ne prendront pas cette voie beaucoup trop onéreuse, si modérés qu'en soient les tarifs, tant qu'une possibilité subsistera de se servir de la voie maritime. Néanmoins les services du transindochinois seront immenses en ce sens qu'ils établiront des liaisons indispensables entre les vallées de la côte d'Annam, si isolées par la nature les unes des autres que l'on a pu voir trop souvent des régions en proie à la famine alors que dans d'autres les récoltes étaient surabondantes. La voie ferrée, on peut l'espérer, permettra de prévenir de futures disettes ; elle drainera aussi vers les quelques ports, malheureusement souvent inhospitaliers, de l'Annam les produits de zones fertiles privées jusqu'ici de débouchés ; elle aura enfin dans quelques provinces, comme le Quangnam, le Quangnai, le Buihdinh, qui sont très peuplées, des transports de voyageurs assez nombreux pour constituer un élément appréciable de recettes. D'autre part, elle facilitera, non pas l'émigration directe et massive, comme l'imaginent quelques esprits simplistes, des Tonkinois du delta du Fleuve Rouge vers la Cochinchine, mais un glissement des populations tonkinoises ou du Nord Annam vers le Centre Annam et du Sud Annam, où le mouvement est déjà commencé, vers la Cochinchine. Le transindochinois servira l'émigration, mais ce serait une erreur de s'en remettre à lui pour la déterminer. Une telle œuvre, la plus urgente de celles à solutionner en Indochine, soulève des problèmes plus amples et plus complexes que de simples modalités de transport. Nous y reviendrons.

* * *

De ce rapide exposé tirons aussi cette leçon : un grand programme de travaux publics doit être préparé avec méthode, examiné avec soin et délibéré avec attention, mais une fois approuvé il doit être exécuté avec continuité et résolution. Dans l'élaboration comme dans l'exécution du programme de 1898 et de ceux qui suivirent, on relève des défauts de conception et des lenteurs et des hésitations graves dans la réalisation. Certes ce fut une erreur que n'excusaient pas les préoccupations d'ordre local qui l'inspirèrent que d'inscrire au programme de 1898 le chemin de fer de Mytho à Cantho et à Vinhlong, qui eût coûté très cher en raison des ponts énormes qu'il comportait ; c'en fut une autre encore de n'avoir pas compris dans le programme de 1913 la jonction Tourane-Nhatrang, ce qui laissait en discussion l'achèvement même du transindochinois ; peut-être fût-ce une faute aussi en 1928, en décidant la construction du Pnompenh-Battambang, de n'avoir pas réglé la question de la liaison (elle se posera nécessairement un jour) de ce chemin de fer avec le transindochinois et de s'être borné à l'adoption du tronçon Saïgon-Tayninh, qui devait être ensuite abandonné.

L'inscription du Tanap-Thakek au programme de 1928 fut faite sur la foi d'études préparatoires insuffisantes et qui furent une des causes de l'arrêt des travaux en 1931. Enfin, dans l'exécution des programmes, on constate quelques lenteurs regrettables, notamment dans la construction du Saïgon-Nhatrang dont les travaux (1901-1914) durèrent douze années pour une distance de 409 kilomètres, alors que la ligne Tourane-Nhatrang (534 kil.) sera achevée en cinq années seulement malgré les difficultés infiniment plus grandes de son parcours.

Cette amélioration sensible dans les méthodes de l'administration des travaux publics en Indochine a été beaucoup aidée par les études du tracé faites par la mission Candelier et par le choix judicieux de grandes entreprises pour l'exécution des travaux les plus importants. Rendons aussi hommage à la compagnie de construction des chemins de fer du Yunnan qui réalisa, dans des délais raisonnables, une voie ferrée des plus difficiles et à la compagnie des chemins de fer du Sud qui construisit dans des conditions de rapidité et d'économie remarquables la ligne de Pnompenh à Battambang et à Mongkolborey.

Nous serions peut-être portés par ces deux exemples à préconiser l'emploi de grandes entreprises privées de préférence à celui des services de la colonie, si la preuve ne venait d'être fournie, par la construction du Tourane-Nhatrang, que ceux-ci peuvent faire aussi bien que celles-là sous la direction énergique d'un chef entreprenant et connaissant admirablement le pays, ses possibilités et ses ressources comme l'ingénieur en chef Lefèvre. Aussi tout le monde s'associera au juste hommage qui lui a été rendu par le Gouverneur général lors de l'inauguration de la dernière section livrée à l'exploitation.

**

L'ensemble des lignes actuellement ouvertes à l'exploitation en Indochine constitue un réseau de 3.273 kilomètres. Nous ne voudrions pas terminer ce travail sans donner une idée des résultats financiers obtenus tant sur les lignes concédées que sur celles exploitées par la colonie.

Nous donnerons, faute de renseignements plus récents, les chiffres de l'année 1933, année de crise, la dernière dont aient été publiées les recettes et les dépenses.

La ligne de Laokay à Yunnanfou gérée par la Cie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan est largement bénéficiaire. Le produit net de la ligne a atteint 6.362.143 francs en 1933 malgré une diminution du nombre des voyageurs compensée, il est vrai, par un accroissement assez sensible du trafic en petite vitesse.

La ligne de Battambang à Pnompenh et Mongkolborey a laissé un déficit de 120.000 piastres environ. Si ce résultat est peu brillant, il faut tenir compte des difficultés rencontrées par une entreprise à ses débuts qui a eu à lutter contre la concurrence des transports d'autocars et con-

tre celle de la voie fluviale. Sans doute les autres exercices seront-ils plus satisfaisants.

La petite ligne (69 kilomètres) de Baidongxo à Locninh a laissé un déficit de près de 90.000 piastres, alors que ses recettes n'ont pas atteint 14.000 piastres. La voie n'a été ouverte que pendant cinq mois de l'année, il est vrai, mais les perspectives sont peu encourageantes.

En résumé, des trois lignes concédées, l'une est dans une situation très satisfaisante, la seconde semble pouvoir être productive, il serait prématuré de se prononcer actuellement sur l'avenir de la troisième dont le rendement pourrait s'améliorer dès que la situation des plantations nombreuses qu'elle dessert se sera tant soit peu relevée.

Si nous passons de l'examen des lignes concédées à celui des lignes exploitées par la colonie, nous constatons que la balance totale se traduit par un déficit de 75.867 fr. L'un des réseaux, le réseau Nord (lignes de Hanoï-frontière de Chine et de Hanoï-Tourane) procure un excédent de recettes de 325.000 piastres, le réseau Sud (ligne de Saïgon-Nhatrang et de Tourcham à l'Arbre Broyé) laisse au contraire un déficit de 300.000 piastres qui s'explique par la pauvreté des régions traversées. Le poids des dépenses communes et des frais de direction est de 462.000 francs. Grâce à l'excédent des recettes du réseau Nord et des recettes communes (61.000 francs), le déficit total ne dépasse pas le chiffre que nous avons donné plus haut. Il est vrai qu'il conviendrait d'ajouter à ce chiffre, pour avoir une opinion réelle des charges que les chemins de fer imposent à l'Indochine, le montant des arrérages des emprunts contractés pour leur exécution. Néanmoins, si on les compare à celles que supportent d'autres pays et notamment la Métropole, elles apparaîtraient encore bien faibles. Il faut tenir compte aussi du fait que par le rattachement à partir de 1936, aux lignes non concédées, de la ligne Battambang-Mongkolborey appelée à devenir bénéficiaire, par la mise en exploitation du Tourane-Nhatrang qui sera également dans un proche avenir bénéficiaire au moins sur les deux tiers de son parcours, l'ensemble des réseaux indochinois est appelé à peser de moins en moins sur les finances de la colonie. Si l'on considère, d'autre part, les services rendus à la mise en valeur du pays, le nombre d'Européens et d'Indigènes à qui les chemins de fer procurent directement ou indirectement des moyens d'existence, les débouchés qu'ils offrent aux industries locales comme aux industries métropolitaines, on est amené à rendre un nouvel hommage à l'homme d'Etat dont la clairvoyance comprit qu'en Indochine comme un peu partout dans le monde ils pouvaient coexister à côté des voies maritimes et des voies fluviales, et qu'ils constituaient, plus productifs que les routes, d'un rendement moindre et d'un maintien en bon état si onéreux et si difficile sous les climats tropicaux, la première armature économique d'un pays neuf. A vrai dire, les Américains déjà nous

l'avaient appris ; à proximité de nos frontières, les Siamois, eux aussi, l'avaient admis ; félicitons le dixième des successeurs de Paul Doumer de s'en déclarer convaincu aujourd'hui.

P. B. DE LA BROUSSE.

Le problème du café colonial

La culture caféière est, dans nos colonies, une culture artificielle : elle n'a pu en effet se développer que grâce à la protection douanière importante dont bénéficient les cafés coloniaux à l'entrée dans la Métropole. Leurs prix de revient sont plus élevés que ceux des produits brésiliens et colombiens, en général de meilleure qualité : il en résulte que seul le marché français leur est accessible. La France consomme en moyenne 180.000 tonnes de café annuellement et la part de nos colonies sur ce total n'atteint pas 20.000 tonnes. Ce fait semble a priori autoriser l'expansion des cultures caféières ; cependant, il n'en est pas tout à fait ainsi.

**

La France absorbe la totalité des cafés exportés par ses colonies. Les trois principaux producteurs sont Madagascar, l'A.O.F. et la Nouvelle-Calédonie. Sauf en Indochine, la presque totalité de la production coloniale est d'origine indigène. L'augmentation des exportations est continue depuis plusieurs années, de nouvelles plantations venant progressivement en rendement. Seules les exportations de Madagascar ont baissé en 1934 par suite des ravages causés par un cyclone.

Expéditions de cafés des Colonies sur la Métropole
(1.000 tonnes)

	1933	1934
Madagascar	14,3	12,6
A. O. F.	1,7	2,3
Indochine	0,3	0,4
Nouvelle-Calédonie	1	1,1
Autres pays	1,4	2,1
	18,7	18,5

La production potentielle de Madagascar est généralement évaluée à 20.000 tonnes et celle de l'A.O.F. devrait atteindre d'ici quelques années un chiffre voisin de 30.000 tonnes, si l'on considère certaines indications qui fixent à 40.000 ha. les superficies actuellement plantées. Le marché métropolitain devra donc absorber, d'ici six ans, une production coloniale de l'ordre de 60.000 tonnes au maximum. Or ce chiffre ne représente qu'un tiers des achats de la France et, de ce fait, le café colonial semblerait assuré de trouver pendant encore longtemps un large débouché sur le marché métropolitain. Mais, en réalité, les plantations nouvelles produisent des cafés de qualité

inférieure qui ne sont pas susceptibles de se substituer aux catégories supérieures. Il est donc utile d'encourager la propagation des variétés de premier choix, afin de remédier à l'invasion croissante sur le marché des cafés de qualité médiocre. Toute la question de la culture du café aux colonies se ramène à ce point capital.

**

Les plantations d'Arabica qui sont situées dans les Antilles françaises, en Nouvelle-Calédonie et dans certaines régions de l'Indochine donnent d'excellent café, mais en faible quantité. Les superficies plantées en Arabica représentent à peine un dixième des superficies totales réservées au caféier. La plupart de nos colonies ont été amenées, à cause de l'*Hemileia vastatrix*, à cultiver des types botaniques plus résistants, tels que le Libéria, le Robusta, le Kouilou, qui produisent un café peu estimé.

Les cafés coloniaux ont un prix de revient élevé parce que les rendements sont médiocres et les frais généraux importants. Dans la plupart de nos colonies, les conditions écologiques ne conviennent pas particulièrement à la culture du caféier et principalement de l'Arabica. Il y demande plus de soin qu'en Amérique, où il s'est parfaitement adapté. D'autre part, les méthodes culturales sont généralement défectueuses. Les plantations ont été faites sans l'apprentissage préalable nécessaire. En Indochine, les prix de revient des plantations ont été grevés par les appointements du personnel européen de direction. Ils ont dépassé 1 \$ le kg. et il semble bien qu'ils soient rarement descendus au-dessous de 0 \$ 40. Or, l'on évalue le prix de revient du café brésilien à 0 \$ 20 le kg., y compris la taxe de sortie de 0 \$ 05.

Prix de revient élevés et qualité médiocre sont deux inconvénients qui, sans une protection douanière ne permettraient pas aux cafés coloniaux de se placer sur le marché métropolitain. L'ensemble de la protection actuelle permet au producteur colonial d'encaisser environ 4 fr. de plus par kg. que ne le fait le producteur étranger (droits de douane 2,31 ; plus taxe sur licence d'importation, Fr. 1 ; plus prime de sortie variable suivant la colonie). Cette même protection permet au café colonial de se vendre actuellement à des prix compris entre 5 et 7 fr. le kg., suivant la qualité, alors que le prix de vente du café brésilien sur le marché libre ne dépasse pas Frs 2,30.

Cette protection, qui aurait dû permettre l'établissement d'une production coloniale rationnelle, n'a pas atteint son but. Son taux élevé et son uniformité vis-à-vis des différentes qualités ont encouragé les planteurs à se spécialiser dans les cafés de second et de troisième choix, dont la culture comporte moins d'aléas que celle de l'Arabica et qui donnent de gros rendements. La prime qu'offrent les cours de l'Arabica est insuffisante pour compenser les risques de cette culture.

La France importe, sur un total de 180.000 tonnes, 78 % d'Arabica et 22 % de cafés de seconde catégorie, soit 40.000 tonnes et nos colonies en fournissent déjà 15.000 tonnes. D'ici cinq ou six ans, lorsque les nouvelles plantations malgaches et africaines seront en rendement, la production coloniale potentielle en cafés de seconde catégorie atteindra, nous le répétons, de 50 à 55.000 tonnes, dépassant ainsi les possibilités de consommation correspondantes du marché français.

**

Le seul responsable de cet état de choses est le tarif douanier actuellement en vigueur. D'ailleurs, les importateurs et les planteurs de cafés intéressés ont demandé récemment l'établissement d'une protection permettant un traitement différentiel suivant la qualité du produit. Ces propositions ont été rejetées en bloc. Seule, l'incorporation dans le droit de douane de la taxe de licence de Frs 100 par quintal a été acceptée.

Le système actuel, qui permet aux planteurs coloniaux de vendre leur production à un cours trois fois supérieur à ceux du marché libre, semble être suffisamment favorable. En outre, des raisons d'ordre financier s'opposaient à une aggravation des droits existants : l'ensemble des mesures proposées se traduirait en définitive par une perte d'environ 1.500.000 fr. pour le Trésor.

Quant aux propositions qui semblaient devoir encourager la création de plantations d'Arabica de préférence aux espèces fournissant des cafés de second ordre, elles ont été rejetées parce qu'il paraîtrait inopportun « de rompre avec le principe de l'admission en franchise dont bénéficient les produits coloniaux, en établissant sur l'un d'entre eux un droit qui aurait pour caractéristique principale de frapper uniquement un produit national ». Donc le maintien du régime en vigueur ménage une prime à la production du café de mauvaise qualité et coûte plus de 60 millions de francs annuellement au budget.

Il est à craindre qu'en cherchant à assurer un avantage très légitime aux cafés coloniaux français, on aboutisse, avec un tel régime, à compromettre leur réputation et, de ce fait, leurs possibilités de débouchés auprès des consommateurs français. Le développement d'une situation inquiétante à tous égards justifierait un examen nouveau du problème.

P. A. P.

VARIÉTÉS

RITES PAÏENS AU CACHEMIRE

Le 12 juillet dernier, la *Gazette de Lausanne* a publié, sur d'antiques traditions qui survivent chez les Hunza du Cachemire, un très curieux article dont les lecteurs de l'*Asie française* auront sans doute grand plaisir à connaître le texte. Avec l'aimable autorisation de la direction du grand

journal vaudois, que nous remercions ici de son obligeance, nous reproduisons donc l'excellente étude parue naguère dans la *Gazette de Lausanne*; nos amis la rapprocheront sans doute de la note sur les Cafirs rouges qu'ils ont trouvée dans notre numéro de janvier 1936. (*rédaction.*)

A l'extrême nord du Cachemire, non loin de la frontière où se joignent la Chine et l'Afghanistan, vit une tribu musulmane, les Hunza, chez laquelle se sont perpétués des rites païens que décrit un correspondant du *Times*. Il s'agit de simulacres reproduisant les gestes de l'ensemencement. Les Hunza ne sont cependant pas aussi superstitieux que leurs voisins du Gilgit et du haut Indus, et sont plus près qu'eux de reconnaître l'existence d'un Dieu bienfaisant. Le « mir » des Hunza, Mohammed Nazim Khan, est le descendant d'une longue suite de princes dont la souche remonterait au XIII^e siècle. Il porte un vif intérêt à l'histoire et aux traditions de son pays et préside entre autres aux cérémonies du solstice d'hiver et à celles du « Bopfau »; celles-ci ont lieu une dizaine de jours après la fin du Grand Froid. Un seul Européen avait jusqu'ici assisté au bopfau, les mois d'hiver jusqu'en février rendant ce pays peu hospitalier; même un agent politique hésite à entreprendre dans la saison froide sa tournée d'inspection sur les flancs du Karakorum.

Jadis, lorsque le chef mourait, généralement dans un âge peu avancé, qu'il prenait, selon l'expression consacrée, « le chemin de Dieu », accéléré par le poignard d'un fils ou d'un frère pressé de le remplacer, les notables assemblés choisissaient le successeur parmi les survivants de la famille princière, le mieux doué du pouvoir de faire la pluie et le soleil, ces facteurs de la prospérité du pays. Le nouveau chef installé, les autres membres de la famille étaient consciencieusement mis à mort, à moins qu'il n'eût déjà procédé à cette opération, précaution contre d'éventuels factieux.

Chah Ghanzanfer Khan, le grand-père du mir régnant, savait à la perfection s'acquitter de ses devoirs de souverain : « Rentrez sous le toit vos abricots qui sèchent au soleil, faisait-il savoir à ses administrés, car je vais faire pleuvoir aujourd'hui. » On disait qu'il pouvait faire pleuvoir sur son cheval sans qu'il en fût mouillé lui-même. Le mir actuel ne prétend pas posséder ce pouvoir surnaturel; cependant, après des séries de neige et de brouillard, on vit, la veille du bopfau, le ciel s'éclaircir et luire chaudement le jour de la fête; les brumes ne reparurent que le surlendemain.

Les petites maisons à toit plat, faites de pierre et de boue, sont groupées irrégulièrement autour de la place au sol inégal. Les toits et les balcons

sont chargés à s'effondrer d'hommes, de femmes et d'enfants en vêtements de fête, les hommes et les garçons d'amples blouses rouges, jaunes ou vertes sous le manteau de laine tissée à la main, les femmes et les filles d'écharpes et de châles de soie rutilants de toutes couleurs. Les musiciens accroupis au pied des murs manœuvrent leurs tambours, leurs cornemuses et leurs chaudrons accompagnant les chants et les danses. Tous les visages respirent la joie que le soleil verse après les rigueurs de l'hiver.

La grande danse des semailles est dansée par seize hommes et comporte douze épisodes accompagnés d'autant de rythmes mélodiques. Ces épisodes ont une signification manifestement symbolique et ont dû sans doute avoir une importance magique. A un moment les huit couples, composés la plupart de barbons, mais avec addition de quelques hommes plus jeunes qui auront à perpétuer la tradition, disposés en cercle et tournés vers l'intérieur, se balancent et s'inclinent pour balayer le sol de leurs larges écharpes, figurant ainsi la mise en terre de la semence; puis ils se redressent et jettent les bras en haut avec un cri, comme pour encourager les tiges à s'élever et les épis à se montrer. Maintenant, par petits sauts imitant ceux d'une grenouille, ils font le tour de l'espace réservé, figurant la sortie des repousses. Ensuite ils dansent par deux vis-à-vis en balançant alternativement les bras pour imiter le vannage. Enfin ils se jettent tous à terre, les pieds vers le centre du cercle, chacun fouettant doucement de son écharpe le bras de son voisin de droite et tour à tour celui de gauche. La danse prend fin sur un cri de triomphe tel qu'on le pousserait sur une moisson heureusement rentrée.

Durant tout l'après-midi, les matrones d'un clan spécial pétrissent et cuisent selon les rites traditionnels en vue de la grande procession du jour suivant. A midi le cortège sort du vieux fort précédé des musiciens qui jouent les douze rythmes en gambadant : ils sont suivis des notables en vêtements de gala, une touffe de fougère capillaire piquée à leur manteau, en main une crosse de baguettes de saule; le groupe suivant brandit des pennons rouge et blanc, parmi lesquels l'étendard hunza, portant la corne de bouquetin sur fond blanc. Voici le cœur du cortège : un homme passe, chargé d'un immense pain d'orge de la taille et probablement de la digestibilité d'une meule à moudre; un autre porte un grand plat de fer chargé de chairs de bœuf, de mouton et de chèvre; un plat de fer encore plus grand paraît suspendu à des chaînes, il est censé dater du règne d'Alexandre le Grand, l'ancêtre prétendu de toute maison royale; sur ce plat se dresse le *Chupan* en forme de tour conique,

entouré des délicatesses favorites, farine, beurre fondu, pâte de mûre et quoi encore! Le sommet du cône est aussi coiffé de capillaire. A côté du *chupan* marche le porteur de semences : il a sur ses épaules un sac de peau plein d'orge, son visage et ses vêtements sont couverts de farine.

Passent ensuite les fils et les petits-fils du prince, chacun avec sa touffe de capillaire, enfin Sa Majesté en personne. Le mir est monté sur un cheval blanc à la chabraque écarlate et or; il porte un collier d'or, son manteau est de velours vert à épaisses broderies d'or; il est coiffé d'un turban de soie pâle, en somme une belle figure d'homme; il a près de 70 ans; on regrette de voir son visage coupé de grosses lunettes nécessitées par une récente opération.

Le cortège est parvenu à l'emplacement où a lieu la distribution rituelle. Le mir a pris place sur une peau d'ours posée sur un fauteuil et ses pieds foulent un tapis, double innovation. Les notables l'entourent, la foule se presse derrière et sur les côtés. Deux peaux sont étendues à terre devant le prince. Sur l'une on entasse de grosses pièces de bœuf rôti, sur l'autre une montagne de galettes. Un distributeur qui a la barbe teinte couleur orange réduit la viande en morceaux à l'aide d'une doloire. Une tranche de viande sur un morceau de pain est offerte au mir; il y goûte, après quoi elle circule entre les notables.

Alors commence le *Bano*. Un morceau de viande est plié entre quatre galettes et le distributeur crie le nom d'un village. Le paquet passe aussitôt de main en main par-dessus les têtes pour être remis au représentant du village nommé. Chaque village a son tour. Des paquets pareils sont offerts aux musiciens, aux fabricants de têtes de flèches, à ceux qui confectionnent les balles de polo, au propriétaire du bœuf sacrifié, au propriétaire de la doloire, sans oublier une portion réservée aux corbeaux.

La cérémonie terminée, le mir, ses fils et petits-fils se lèvent et se placent en demi-cercle. Le porteur de semence apporte son sac; il verse une double poignée de grain dans les mains jointes en coupe du chef et des princes. Sur le petit tas remis au mir, est posé un sachet de poudre d'or. Un des musiciens invoque la bénédiction du ciel :

O jour béni! puisse-t-il être fécond, puisse-t-il être fortuné! Qu'il apporte la richesse au chef et à ses fils, la richesse au peuple, de Kilik à Maiyon! Croissez mes épis d'or, que d'un grain il en sorte cent! etc., etc., ô puissant Seigneur,

La prière achevée, le mir jette derrière lui par-dessus sa tête le grain que ses sujets recueillent dans les plis de leur vêtement. Grain à grain sont frottés et grignotés. Celui qui a saisi le sachet d'or au vol est tenu d'en distribuer la plus grande

partie en aumônes. Cette cérémonie est répétée trois fois de suite avec des variantes dans la prière.

La foule se rend alors sur un autre point de la plaine où a été répandu un peu de fumier. Une charrue de bois traînée par deux bœufs trace trois sillons, guidée par les mains inexpertes du souverain empêtré dans son costume de cérémonie. C'est la fin. Un court défilé de joueurs de polo et d'archers à cheval annonce à la foule qu'il est temps de regagner les maisons et de se livrer à l'irrigation, de fumer, de labourer et d'ensemencer. Les sports d'hiver sont remisés; l'année agricole a commencé pour de bon.

Généralités

Un projet d'extension du régime international des mandats. — Un légiste britannique, M. Norman Bentwich, a récemment proposé d'appliquer le régime des Mandats à quelques-unes des colonies de la Couronne. Son travail, publié en janvier dernier par le *Contemporary Review*, insiste sur le fait qu'« une application sincère et intégrale des principes du système des mandats aux colonies de l'Angleterre, de la France et des autres pays » aurait chance d'amener les États « non possédants » à cesser de réclamer des colonies et de s'irriter de la vaste étendue des empires coloniaux de l'Angleterre, de la France, de la Belgique, de la Hollande et du Portugal.

Le passage d'un régime colonial à un régime mandataire ne signifie pas, écrit-il, que la Grande-Bretagne céderait ses colonies à d'autres pays, mais simplement que nous admettrions un droit de regard international sur l'administration de nos colonies et que nous, appliquerions aussi libéralement que possible des principes libéraux à toutes les régions tropicales administrées directement par nous. Les colonies de la Couronne, telles que Ceylan et les Indes occidentales, qui jouissent d'une autonomie presque complète, pourraient parfaitement conserver leur régime actuel, mais il y a d'autres colonies et protectorats où les principes du droit de regard international et de la « porte ouverte » seraient aussi appropriés que dans les territoires africains — tels le Honduras britannique, la Guyane britannique et les États malais fédérés. Si l'Angleterre montrait l'exemple en acceptant des missions et des responsabilités précises par rapport à ses colonies, il est permis d'espérer que les autres puissances coloniales, la France, la Belgique, la Hollande et le Portugal feraient comme elle.

Ainsi, pense M. Norman Bentwich, disparaîtrait le grief amer des récentes tendances de l'impérialisme et les peuples indigènes auraient l'assurance que leur intérêt serait une des principales considérations des métropoles et qu'on les aiderait à atteindre l'autonomie.

Mais il ne suffirait pas d'étendre le principe des mandats; il conviendrait aussi d'en perfec-

tionner le mécanisme. Les membres de la Commission des Mandats de la S.D.N. devraient, par exemple, avoir le droit de visiter officiellement l'un quelconque des territoires sous mandat, soit en temps d'agitation, soit en temps normal, afin de se mieux renseigner sur la situation.

Et l'auteur de préciser sa pensée par quelques exemples :

Il y eut, dit-il, des moments de désordre sérieux dans certains pays sous mandat, par exemple en Syrie (1925-26) et à Samoa (1927-29), où la commission a pensé que, pour lui permettre de se faire une opinion juste et de donner des conseils utiles, il eût été bon qu'un ou plusieurs de ses membres pussent se rendre sur les lieux. Et, plus récemment, elle a éprouvé une certaine inquiétude au sujet de l'agrandissement, par les Japonais, des ports des îles du Pacifique, sur lesquels ceux-ci possèdent encore un mandat et déposent un rapport, bien qu'ils ne fassent plus partie de la S. D. N. Certains membres de la commission ont voulu voir une infraction à l'article du Covenant qui interdit de fortifier ces îles ou d'y établir une base navale. Mais ils sont obligés de se contenter des bonnes paroles des Japonais. Lors de la dernière séance de l'assemblée, le rapporteur des mandats examina la proposition que des fonds spéciaux fussent tenus à la disposition de la commission pour permettre à celle-ci de visiter les territoires sous mandat. Il déclara, toutefois, que les délégués de la France, de la Grande-Bretagne et de la Belgique étaient opposés à cette proposition pour des raisons d'ordre financier. Et l'affaire en demeure là, pour l'instant.

Il était intéressant de citer ici quelques fragments de l'étude de M. Norman Bentwich, ne serait-ce que pour appeler l'attention sur elle et pour amener les juristes et les coloniaux français à en discuter les idées. Et ces idées peuvent être très aisément critiquées à plus d'un titre.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Situation du Budget général. — Les recettes des trois premiers titres du Budget général de l'exercice 1936 (Douanes et Régies, Enregistrement et Domaines, Postes et Télégraphes), atteignent pour le mois de janvier 3.446.825 \$ 00.

Le douzième des prévisions budgétaires est de 4.322.433 \$ 00.

L'écart s'explique pour partie par le fait que janvier ne bénéficie pas comme les autres mois de l'année des recouvrements sur droits constatés des mois antérieurs. Ces recouvrements sont, en effet, imputés en recettes à l'exercice précédent.

La totalisation de recettes afférentes d'une part à l'exercice 1936, d'autre part à l'exercice 1935 donne un chiffre global de recouvrements de 4.166.407 \$, très voisin des réalisations mensuelles du dernier trimestre 1935 :

Octobre	\$ 4.232.274
Novembre	3.929.989
Décembre	4.167.690

Les résultats au 31 janvier de l'exercice 1935 sont, pour les trois premiers titres, en dépassement de 132.265 \$ sur les évaluations.

A ce sujet, il convient de rappeler que la survenance de la crise économique de 1930, la chute brutale et continue des recettes publiques qu'elle a entraînée, la nécessité d'apporter un allègement aux charges fiscales des populations dont les facultés contributives se trouvaient sérieusement éprouvées, ont conduit le Gouvernement indochinois à pratiquer, pour ajuster les dépenses d'administration aux ressources du pays, une politique très sévère de déflation budgétaire qu'il n'a cessé depuis lors de poursuivre sans défaillance.

La compression a porté d'abord sur les travaux neufs (les fonds d'emprunt sont venus heureusement permettre de poursuivre l'équipement économique de la colonie qui ne pouvait plus assurer le budget général) et sur les travaux d'entretien. Ceux-ci ne pouvant être réduits sans limitation, sous peine de mettre en péril l'important capital que représentaient les établissements et l'outillage existants, il a fallu demander au personnel, aussi bien européen qu'indochinois, de participer à des sacrifices inéluctables pour sauvegarder l'avenir même de la colonie.

Le corps des fonctionnaires de l'Indochine, français comme indigènes, a fait preuve en l'occurrence d'un esprit civique digne d'éloge.

Les dépenses de personnel pour divers services indochinois qui s'élevaient en 1931 à 77 millions 480.000 piastres, sont tombées en 1935 à 54.972.000 \$. L'économie réalisée en quatre ans est de 22.508.000 \$, soit, en proportion, 29 %.

Le chiffre réel des économies qui résultera des comptes administratifs de 1935 sera encore plus élevé en raison de l'application des décrets-lois et du décret du 13 avril 1935 fixant le mode de paiement de la solde des fonctionnaires européens en service en Indochine.

Le commerce en 1935. — Les statistiques du commerce spécial à l'Indochine au 31 décembre 1935 font ressortir pour l'année un mouvement total de 4.410.000 tonnes environ, d'une valeur de 2.167.000.000 de francs.

Les importations de 1935 ont été de 403.000 tonnes, d'une valeur de 899 millions de francs, contre 383.000 tonnes valant 914 millions de francs en 1934.

Dans ce total, les importations en provenance de la France atteignent 110.000 tonnes et 502 millions de francs, soit 55 pour cent environ.

Les exportations atteignent 4.000.000 de tonnes d'une valeur de 1.268 millions de francs, contre 3.437.000 et 1 milliard de francs en 1934.

La balance créditrice est donc de 369 millions de francs au lieu de 146.000.000 en 1934.

Dans le total des exportations, celles à destination de la France figurent pour 1 million de

tonnes environ, valant 424 millions de francs. Parmi les principaux produits exportés, il convient de noter le riz, dont les sorties ont battu cette année tous les records antérieurs avec 1.765.000 tonnes pour toute l'Indochine.

La valeur des exportations de riz a été de 648 millions de francs contre 451 millions l'an dernier. Le caoutchouc avec 29.000 tonnes et 137 millions de francs au lieu de 20.000 tonnes et 94 millions de francs, accuse aussi un progrès considérable.

Les perspectives du commerce d'exportation en 1936. — La réduction des demandes de la Chine centrale, la diminution de la valeur de l'argent, la continuation de la crise politique en Extrême-Orient, ont causé au début de l'année de réelles appréhensions. L'année 1935 ayant été très satisfaisante, on était fondé à se demander si les perspectives ouvertes en 1936 permettent d'escompter des résultats aussi favorables, notamment en ce qui touche le grand produit d'exportation, le riz.

Si l'on s'en tient aux chiffres, les résultats du mois de janvier peuvent paraître un peu décevants. Les sorties de riz et dérivés ne se sont élevées qu'à 60.000 tonnes contre 135.000, 94.000, 73.000, 77.000 pour le mois correspondant de 1935, 1934, 1933 et 1932 ; elles restent cependant supérieures à celles de janvier 1931 (50.000 tonnes). Les expéditions de maïs, de leur côté, n'ont atteint que 22.000 tonnes contre 29.000 pour le même mois de 1935, s'apparentant par ailleurs à celles de 1934 (24.000 tonnes) et restant bien supérieures à celles de 1933 (11.000 tonnes) et 1932 (16.000 tonnes).

Le recul assez sensible des exportations de riz, surtout par rapport à 1935, s'explique par l'absence de demande de Changhaï et par des achats très réduits des Indes Néerlandaises. Au contraire de celle de Hongkong, la demande de Changhaï n'a jamais été régulière et sa disparition actuelle ne permet pas d'en tirer de déduction pessimiste. La diminution des commandes de Java, qui continue pourtant à s'intéresser au marché, ne pourra recevoir d'explication que lorsqu'on sera en possession de renseignements sur la récolte de ce pays.

En dehors de ces deux débouchés, la répartition géographique des sorties de riz par le port de Saïgon est toujours des plus variées, présentant même (indice intéressant à noter) une extension nouvelle sur celle des années précédentes. Les chiffres des exportations sur Hongkong et la France, les principaux clients de la Colonie, sont en outre supérieurs à ceux de janvier 1935.

La régression des exportations de riz de ce mois ne doit donc pas être considérée avec inquiétude. Le marché de Saïgon n'a pas été influencé d'ailleurs par cette constatation. La stabilité des prix l'indique clairement ainsi que leur progression par rapport à ceux de la même époque de 1935. De 3 \$ 55 les 100 kilos au

début de janvier 1936, le cours du riz de choix est passé à 3 \$ 70 à la fin du mois, alors qu'en janvier 1935 il ne cotait respectivement que 3 \$ 15 et 3 \$ 60.

Cette stabilité et cette hausse des cours ne sont pas le fait de prévisions illusoires de la part de la place. On les constate également à Rangoon et à Bangkok, par rapport auxquels Saïgon offre encore une prime de 35 %, qui n'est pas sans inquiéter ses rivaux qui attendent un redressement de ses cours.

Cet optimisme général est d'autant plus à souligner que les statistiques actuellement valables font ressortir l'abondance de récoltes supérieures à celles de l'année précédente ; elles laisseront, pour l'ensemble Birmanie-Siam-Indochine, un surplus exportable de plus de 7 millions de tonnes.

Les raisons peuvent en être trouvées dans certaines hypothèses qui ne manquent pas de valeur. La hausse des cours des céréales principales (froment et maïs) doit, pense-t-on, donner au riz un avantage certain susceptible d'élever sa consommation d'autant que les cours du froment et du maïs seront soutenus par l'Argentine, qui vient de relever dans le courant de janvier le prix du blé de 8,36 à 10 pesos. Cette hausse est à même de favoriser les exportations de riz sur Changhai et la Chine du Nord, que sa production déficitaire met dans l'obligation d'importer l'une ou l'autre de ces céréales.

La dévaluation du dollar de Hongkong, particulièrement importante, étant donné que la Chine est le second importateur de riz dans le monde, semble ne point devoir réduire le pouvoir d'achat de la Chine, grâce à l'augmentation de ses exportations qui a suivi immédiatement cette mesure. Les statistiques font d'ailleurs ressortir que les importations chinoises de riz sont assez indépendantes de la valeur de l'argent, en raison du manque d'élasticité de la consommation de ce produit.

Enfin, il faut noter le déficit énorme des récoltes de riz aux Indes anglaises, de loin le premier importateur mondial, récoltes qui sont inférieures de 20 à 25 % à la moyenne des cinq dernières années. La position statistique de ce pays est voisine de celle de 1934, où il a importé près de 3 millions de tonnes de riz.

Des constatations particulières sont d'autre part à retenir comme favorables à l'Indochine. La récolte de blé en France en 1935 est insuffisante pour faire face à la consommation nationale. Grâce aux mesures de résorption prises par la métropole, les stocks antérieurs ont en outre cessé de faire une pression considérable sur le marché.

Le Japon ne présente également qu'une récolte moyenne, qui pourra faciliter les exportations de Saïgon sur la Mandchourie et la Corée et permettra ainsi la continuation du courant commercial créé en 1935.

D'un autre côté, l'Allemagne semble montrer cette année un vif intérêt aux riz d'Indochine.

L'arrangement commercial intervenu entre la France et la Hollande assure enfin à Saïgon une part de 27 % dans l'ensemble des importations de riz aux Indes Néerlandaises.

Le commencement de février a vu d'ailleurs reprendre les sorties de riz avec une plus grande ampleur, reprise qu'a suivie, après un léger tassement, une poussée des prix, fermes actuellement.

Le recul des expéditions de maïs pour janvier 1936 s'explique facilement par l'épuisement des stocks de la grande récolte de 1935, qui avait été bien moins abondante que celle de 1934. L'exportation se maintient malgré tout à une cadence très satisfaisante, grâce à l'avance de la production constatée pour la campagne de saison sèche. La tenue des cours est excellente ; les prix sont supérieurs de plus d'une piastre au quintal à ceux de l'année précédente.

Comme pour le riz, la récolte déficitaire de blé en France et la récolte moyenne des céréales secondaires, ainsi que la hausse générale des produits enregistrés sur les marchés mondiaux semblent devoir favoriser cette année l'exportation des maïs indochinois, dont la qualité incontestable est garantie par le conditionnement réalisé à la sortie.

En résumé, tant pour le maïs que pour le riz, les perspectives ouvertes en 1936 sont bonnes, autant qu'on peut tirer des pronostics tout au début d'une campagne.

Elles sont renforcées par l'examen des conditions du marché mondial des céréales et par un optimisme qui n'est pas dû à des causes particulières à Saïgon et à des illusions des exportateurs indochinois puisqu'il se fait jour avec plus de force encore sur les places de Rangoon et de Bangkok, assez éclairées en général sur les possibilités du marché.

Le nouveau Régime des Tabacs indochinois et la concurrence des tabacs étrangers. —

Le grand Conseil des intérêts économiques et financiers a, dans sa dernière session, adopté trois textes fixant le nouveau régime des tabacs en Indochine. On sait que ce régime avait donné lieu, durant les délibérations de la Conférence impériale, à de nombreux échanges de vues qui furent suivis dans la presse métropolitaine de commentaires dont nous avons entretenu nos lecteurs. Les textes présentés par le Gouvernement général avaient été élaborés au terme d'une enquête entreprise dans les divers pays de l'Union. Ils ont recueilli l'adhésion unanime du grand Conseil, après un examen minutieux au cours duquel de nombreux conseillers ont tenu à rendre hommage au libéralisme de l'administration et à son souci d'adapter sa réglementation aux conditions locales, très diverses selon les régions.

Les nouveaux textes se caractérisent en effet par leur souplesse et leur simplicité d'application, tout en étant marqués par le désir de l'administration de ne laisser échapper à la taxa-

RETRÔ
NETS

tion a
briqués
La p
nouvel
tabacs
premi
Le
tégor
en ba
marqu
l'indie
les ta
et rev
vue p
par k
la se
0 \$
tion
La
parés
0 \$
La
plus
vend
20 et
mun
taxe
La
s'appl
cherch
popul
de
kilogr
27 de
maxi
à son
matic
plém
catég
No
lage
deux
U
le p
U
0 \$
E
avo
lati
de
bor
au
a s
con
l'e
eig
de
la
pr
de
fa
m
m

tion aucune quantité marchande de tabacs fabriqués.

La principale innovation de la réglementation nouvelle est la suppression de la taxe sur les tabacs en feuilles, considérés comme matière première non consommable en l'état.

Les tabacs préparés sont divisés en deux catégories : d'une part les tabacs présentés en vrac, en ballots, en pains, en paquets non revêtus de marques de fabrique ou d'inscriptions autres que l'indication du poids net du tabac ; d'autre part, les tabacs présentés en paquets, étuis, bourses et revêtus de marques de fabrique. La taxe prévue pour la première catégorie est de 0 \$ 25 par kilo, au lieu de 0 \$ 30 actuellement. Pour la seconde, le droit est ramené de 1 \$ 60 à 0 \$ 75 le kilo. Les tabacs préparés d'importation entrent dans cette catégorie.

La troisième est constituée par les tabacs préparés à la chinoise. La taxe est également de 0 \$ 75.

La quatrième comprend les cigarettes pesant plus de 0 gr. 4 par unité et ne devant pas être vendues au public plus de 0 \$ 05 le paquet de 20 et, d'autre part, les cigarettes pesant au maximum 0 gr. 4 par unité. Dans les deux cas, la taxe est de 0 \$ 75.

La quatrième catégorie (dit le rapport de présentation) s'applique aux cigarettes bon marché dont nous avons cherché depuis 1931 à développer la consommation dans la population indigène. Ces cigarettes payaient sous l'empire de l'arrêté du 14 décembre 1931 une taxe de 0 \$ 30 le kilogramme. Elle a été portée à 0 \$ 60 par l'arrêté du 27 décembre 1934, qui a fixé à 6 cents le prix de vente maximum du paquet de 20 cigarettes. Cette réforme, venue à son heure, n'a provoqué aucune restriction de la consommation ; bien au contraire, elle a apporté au budget un supplément de recettes appréciable. Depuis la création de cette catégorie, nous avons obtenu les résultats suivants :

1932	77.501 \$ 00
1933	328.284 00
1934	617.594 00
Au 30 septembre 1935	985.283 00

Nous avons pensé qu'il était possible d'exploiter davantage cette nouvelle ressource en appliquant parallèlement deux mesures, soit :

Une diminution du prix de vente de 0 \$ 06 à 0 \$ 05 le paquet de vingt cigarettes ;

Une augmentation de la taxe de circulation de 0 \$ 60 à 0 \$ 75 le kilogramme.

En imposant une diminution du prix de vente, nous avons tenu compte du pouvoir d'achat réduit de la population indigène, nous avons également marqué notre désir de voir s'établir une fabrication industrielle de cigarettes à bon marché avec une qualité appropriée de tabac, répondant au goût des consommateurs autochtones. Un louable effort a sans doute été fait dans cette voie ; il est néanmoins encore insuffisant ; il ne serait pas possible de l'obtenir sous l'empire de la réglementation actuelle qui permet à des cigarettes fabriquées pour la consommation des Européens de rentrer dans cette classification. Une augmentation de la taxe de circulation combinée avec une diminution du prix de vente maximum ne pourra que servir la réussite de notre projet. Il est incontestable qu'en imposant aux fabricants locaux et aux importateurs des conditions immuables de tarification, nous inciterons les intéressés à mettre tout en œuvre pour résoudre le problème que cons-

titue la création de deux catégories de cigarettes, l'une bon marché, exclusivement destinée à la consommation des indigènes, et l'autre plus chère destinée à la consommation des Européens ou de la clientèle assimilée.

La recette supplémentaire prévue est de 300.000 \$ 00 au minimum.

La cinquième catégorie comprend les cigarettes destinées aux Européens et les cigarettes. La taxe est portée de 1 \$ 50 à 2 \$ 00, dans le seul but de créer au budget des ressources nouvelles.

Dans la sixième catégorie, réservée aux cigares, la taxe est ramenée de 3 \$ 20 à 2 \$ 25, dans l'espoir de faire reprendre une consommation qui est tombée de 10.952 kilos en 1931 à 3.725 en 1934 et 3.341 pour les neuf premiers mois de 1935. Cette diminution de la vente des cigares a été d'ailleurs constatée dans tous les pays du monde.

Toutes ces mesures sont ingénieuses, elles favorisent pour la plupart le fabricant, le consommateur et le fisc dont les intérêts pour une fois paraissent se concilier. Il est pourtant une catégorie de personnes qui semble moins favorisée, celle des planteurs de tabac. Les trois arrêtés adoptés par le grand Conseil laissent en effet en suspens une question des plus graves pour l'avenir de la culture du tabac en Indochine, sur laquelle le grand Conseil ne pouvait émettre que des vœux et qui ne pourrait être tranchée que par l'application pure et simple de la Loi. On sait qu'à la faveur d'une tolérance qui s'appuie sur les facilités accordées aux fabricants indochinois utilisant, pour la confection des cigarettes, des tabacs étrangers assujettis à une taxe de 65 francs au lieu de 600 francs les cent kilos, les fabricants algériens introduisent en Indochine des cigarettes contenant de 50 à 70 % de tabac étranger qui ont échappé également à l'imposition des droits du tarif général. Les planteurs algériens, à qui les fabricants de notre Afrique du Nord achètent de moins en moins de tabac local, en souffrent déjà ; nous appréhendons que les planteurs indochinois n'aient à en pâtir à leur tour. Le fabricant indochinois ne sera-t-il pas incité à rechercher une compensation à l'élévation de la taxe de circulation portée de 60 à 75 cents et à la réduction du prix de vente des cigarettes destinées aux indigènes, abaissé de 0,06 à 0,05, en achetant à des cours de plus en plus bas les tabacs indochinois ? N'y sera-t-il pas encouragé par l'insuffisance du droit de douane sur les tabacs étrangers destinés aux fabricants et par la chute du cours du tabac sur les marchés mondiaux ?

On peut le redouter, et ce serait grave dans un pays comme l'Indochine où il y a tant d'intérêt à encourager les cultures secondaires.

La réglementation, dans son ensemble excellente, doit être complétée par deux mesures de pure initiative gouvernementale : la suppression du droit de 65 francs sur les tabacs étrangers destinés aux fabricants indochinois et l'application aux cigarettes algériennes, contenant une proportion de tabac étranger, fixée forfaitairement

à 50 % par un arrêté du 16 mai 1935 du Gouverneur général de l'Algérie, des dispositions de l'article 8 de la loi douanière de 1928.

Ainsi seraient efficacement défendues la culture du tabac en Indochine comme la culture du tabac en Algérie, contre un état de choses déjà constaté dans l'Afrique du Nord et qui peut se produire demain en Indochine, où l'on a noté déjà chez les planteurs un découragement qui s'est manifesté par la substitution d'une autre culture à celle du tabac. Nous croyons savoir, d'ailleurs que les fabricants indochinois ne seraient pas hostiles à l'abrogation du tarif de faveur signalé plus haut. Par contre, les fabricants algériens continuent à mener une vive campagne pour le maintien de privilèges dont ils ont bénéficié jusqu'ici en Indochine et dont nous avons signalé ici même le caractère non conforme à la Loi.

Dans une lettre parue dans la *Revue Internationale des Tabacs*, M. Mélià défend une fois de plus l'admission en franchise en Indochine des cigarettes algériennes, malgré la proportion (on sait qu'elle est d'au moins 50 %) de feuilles étrangères qui y sont incorporées.

L'article 109 des *Observations préliminaires du Tarif des Douanes*, dit-il, mentionne « que les marchandises qui ont été travaillées dans un pays tiers étranger bénéficiant d'un tarif plus favorable que leur pays d'origine sont admises aux droits du tarif afférent au pays tiers suivant leur état de préparation et sans surtaxe de provenance :

« a) S'il s'agit de produits qui ont subi une transformation complète leur ayant fait perdre leur nationalité d'origine ;

« b) Au cas de transformation incomplète ou de complément de main-d'œuvre, si la main-d'œuvre subie a pour résultat de faire passer la marchandise importée dans une classe du tarif plus fortement taxée que dans la matière première ».

Les manipulations subies par les tabacs exotiques introduits en Algérie dans la confection des cigarettes doivent les faire admettre, conclut M. Mélià, lors de leur importation sous cette forme dans un territoire compris dans l'Union douanière au bénéfice des dispositions de l'article précité, qui ne sont d'ailleurs que la reproduction de l'article 5 de la loi de 1892, selon lequel « il n'est pas nécessaire, pour qu'un produit soit considéré comme originaire d'un pays, que les matières qui le composent soient elles-mêmes originaires de ce pays ; il suffit que la main-d'œuvre qu'il y a reçue le fasse passer dans la classe du tarif immédiatement supérieur ».

Si l'on considérait rapidement ces textes, peut-être serait-on amené à envisager comme bien fondée l'argumentation de M. Mélià. Il n'est pas douteux, en effet, que si les fabricants algériens importent du tabac étranger en feuilles, ils n'exportent sur l'Indochine que des cigarettes fabriquées en Algérie par la main-d'œuvre locale et relevant d'un tarif plus fortement taxé que la matière première.

Si habilement présentée qu'elle soit, la thèse de M. Mélià ne résiste pas cependant à un examen plus approfondi : l'Algérie, pays où s'opère la transformation, et l'Indochine, pays où a lieu la réexportation, peuvent-ils être considérés

comme des pays tiers étrangers ? Nous ne le croyons pas. L'Algérie et l'Indochine sont des parties du territoire national, notamment au point de vue douanier, puisqu'ils sont régis par un même régime douanier ne comportant que quelques exceptions : ainsi les exportations d'Algérie sur l'Indochine sont des exportations d'un point du territoire sur un autre point.

L'article 109 des *Observations Préliminaires des Douanes* et l'article 4 de la loi de 1892 ne sauraient donc être invoqués.

Deux exemples pris, l'un dans la Métropole, l'autre en Algérie même, en témoignent.

Les bougies fabriquées en France avec de la paraffine étrangère, admise sous le régime de l'admission temporaire ou de la soumission cautionnée, sont soumises au paiement d'un droit complémentaire en cas de mise en vente sur le territoire national.

Enfin, en Algérie, les cigarettes fabriquées avec une certaine quantité de tabac étranger par les manufactures locales ne peuvent être mises en vente dans ce pays que sous condition qu'aient été intégralement acquittés les droits du tarif général sur la proportion de tabac étranger qu'elles contiennent. On sait d'ailleurs que, pour prévenir toute fraude possible, les Douanes algériennes astreignent les fabricants à payer, au moment de la réception des tabacs étrangers, l'intégralité des droits dus ; restitution partielle des droits perçus (250 fr.—65 fr.) est seulement faite lors de la justification de la réexportation sur l'Etranger et les colonies françaises. Cette expression « des colonies françaises » ne saurait s'entendre d'ailleurs que des colonies non assimilées et non de celles, comme l'Indochine, qui ont un régime douanier commun avec la Métropole. En dépit de l'insuffisance de précision de ce texte, il n'en demeure pas moins, à notre avis, acquis que les tabacs étrangers incorporés dans les cigarettes algériennes, même si on les considère comme nationalisés par le paiement de la taxe réduite de 65 fr. les cent kilos, ne sauraient échapper, en Indochine, lors de leur importation, à l'application des dispositions de l'article 8 de la loi douanière de 1928. La preuve qu'ils ne sont pas, comme le dit M. Mélià, fabriqués dans un pays tiers est qu'en Algérie même les fabricants locaux supportent, pour les tabacs étrangers qu'ils utilisent, l'intégralité de la taxe en dépit de la transformation en cigarettes de la matière première et de l'utilisation de la main-d'œuvre indigène à cette transformation.

Les considérations pour lesquelles les cigarettes algériennes seraient plus favorisées lors de leur introduction en Indochine que sur le sol même de l'Algérie échappent à la raison, autant qu'elles sont contraires à la loi.

A ceux déjà donnés, nous ajouterons un argument péremptoire. Il est fabriqué en Indochine, avec de la paraffine en provenance des Indes Néerlandaises et admise dans notre colonie au bénéfice du tarif minimum, des bougies

qui sont exportées sur la Réunion, autre Colonie française rentrant dans le cadre de l'Union douanière, mais où la paraffine étrangère supporte les droits du tarif général. Les exportateurs indochinois escomptaient que ces bougies seraient admises en franchise à la Réunion comme ayant acquis en Indochine une origine française ; toutefois ils tinrent à prendre l'avis de l'Administration métropolitaine. Celle-ci a décidé que ces bougies ne seraient pas assujetties à la taxe frappant les bougies étrangères, mais que leur admission à la Réunion serait subordonnée à l'acquittement des droits sur la paraffine étrangère tels qu'ils sont appliqués dans l'île, pour la quantité de cette matière première qu'elles contiennent. Ainsi l'emploi de la main-d'œuvre nationale pour la transformation de la paraffine en bougies a pour conséquence de soustraire ces bougies à l'application des droits sur les bougies étrangères, mais il ne libère pas la matière première étrangère de l'application des droits auxquels elle devait être assujettie avant sa transformation en bougies. L'utilisation de la main-d'œuvre nationale entraîne un régime de faveur pour ces bougies puisqu'elles échappent à la taxe prévue pour leur catégorie, le produit fabriqué acquiert bien une origine française, mais la matière première demeure frappée des droits auxquels elle est assujettie normalement à son entrée sur le territoire national.

Il y a une similitude frappante entre cet exemple et celui des tabacs étrangers utilisés par les fabricants algériens ; comme la paraffine, ces tabacs en feuilles subissent par le fait de la main-d'œuvre nationale une transformation légère et, à la faveur de cette circonstance, ils échappent, introduits en Indochine en cigarettes, à la taxe sur les cigarettes étrangères, mais ils doivent acquitter, comme la paraffine entrant sous forme de bougies à la Réunion, les droits prévus pour les tabacs étrangers importés pour des particuliers. Circonstance à retenir en effet, ces quantités de tabacs étrangers exportés en cigarettes, d'Algérie en Indochine, ne sont pas destinées aux fabricants, mais aux particuliers (commerçants ou simples fumeurs) auxquels ils sont directement vendus ; ce n'est donc pas le droit réduit de 65 fr. les cent kilos prévu pour les fabricants qui leur est applicable, mais celui de 600 francs.

Nous remercions M. Mélia de nous avoir fourni l'occasion de cette démonstration et nous souhaitons qu'elle retienne l'attention des pouvoirs publics. Le nouveau régime des tabacs, si ingénieux soit-il, ne portera tous les résultats satisfaisants que l'on en escompte que si sa mise en vigueur s'accompagne de la mesure complémentaire qu'il comporte : application des droits du tarif général aux tabacs étrangers introduits sous quelque forme que ce soit en Indochine.

Les Recettes des chemins de fer. — Les recettes brutes des réseaux de chemins de fer exploi-

tés par la Colonie du 1^{er} janvier à fin décembre 1935 atteignent 3.334.491 piastres, soit une augmentation de 251.854 piastres sur l'année 1934. Les lignes Hanoï-Vinh, Saïgon-Mytho, Saïgon-Nhatrang accusent des augmentations respectives de 14.541 piastres, 23.914 et 59.755. Les lignes Hanoï-Nacham et Vinh-Tourane enregistrent des diminutions de 15.834 et 114.676 piastres. La ligne Tourane-Quinhon, ouverte progressivement au trafic en 1934, totalise 284.154 piastres.

Parmi les lignes concédées, Haïphong-Yunnanfou et Bendongxo-Lochin accussent des recettes en augmentation de, respectivement, 175.984 et 17.480. La ligne Pnom-Penh-Mongkolborey marque une diminution de 34.295 piastres.

COCHINCHINE

Les missions catholiques à Saïgon. — On sait l'ampleur et le succès du congrès eucharistique tenu à Saïgon en décembre dernier. Il semble que les missions aient voulu, par cette manifestation solennelle, donner une réplique à la propagande poursuivie depuis quelques années, par une nouvelle secte, le caodaïsme qui, en dépit de l'incohérence de sa doctrine, n'a pas été sans détacher quelques fidèles du catholicisme. Les missions catholiques occupent en Cochinchine une place de premier plan ; elles ont contribué avec Mgr Pigneau de Behaine à l'établissement de la dynastie qui règne actuellement en Annam ; elles ont été le prétexte de notre installation en Cochinchine et les premiers agents de notre expansion dans la péninsule.

Néanmoins la mission de Saïgon ne comprend pas toute la Cochinchine. Son champ d'action est compris entre la Chaîne annamitique, Poulo Condor, le Bassac, l'arroyo de Sadec et le Mékong, soit quelque 40.000 kilomètres carrés, sur lesquels vivent 2.650.000 habitants environ. Les deux cinquièmes de la Cochinchine font partie de la mission du Cambodge. Dans le sud indochinois comme dans le nord, les missions ont tenu plus compte que nous des anciennes divisions administratives du pays, c'est ainsi que dans le Nord-Annam les missions relèvent du Tonkin.

Le personnel de la mission de Cochinchine est composé d'un évêque, vicaire apostolique, de 28 missionnaires et de 112 prêtres indigènes.

Elle assure le fonctionnement d'un petit séminaire (163 élèves) et d'un grand séminaire.

Relèvent également de la mission : les frères des écoles chrétiennes qui dirigent 3 écoles (dont 2 avec internat), avec un personnel de 9 Français et 33 indigènes ; l'institut diocésain des frères catéchistes de la doctrine chrétienne, dont les 29 professeurs doublés de 28 aspirants vont enseigner les catéchumènes, les néophytes, les retardataires dans les chrétientés où il n'y a pas de prêtre à demeure ; ils font également la classe aux enfants et dirigent 5 écoles primaires.

Les ordres de religieuses sont représentés par les Carmélites (4 européennes, 11 indigènes pro-

fesses, 6 aspirantes). Les sœurs de Saint-Paul de Chartres desservent quatorze hôpitaux, dont 11 de l'administration, un dispensaire, un asile des incurables, une léproserie à Culao Rong, 14 orphelinats ou crèches. Leur effectif est important : 79 européennes, 274 indigènes professes, 84 novices ou postulantes. Outre les établissements hospitaliers signalés ci-dessus, elles dirigent une institution de sourds-muets à Laithieu, un refuge à Saïgon, 17 écoles dont 5 avec pensionnat.

Il convient de mentionner aussi les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul dont l'activité n'est pas moindre. Avec 10 sœurs européennes, 1 Chinoise professe, 9 aspirantes, elles desservent un hôpital de l'administration à Giadinh, un dispensaire-école de la Croix-Rouge, un dispensaire antituberculeux à Saïgon. Elles ont en outre une maison de formation, une maison de charité et une maison de relèvement pour les jeunes filles à Thuduc.

Enfin les Amantes de la Croix, qui n'ont pas moins de 4 couvents en Cochinchine, dirigent 173 écoles primaires avec un personnel de 261 religieuses indigènes professes et 292 novices ou postulantes.

Au total, la mission catholique de Saïgon compte 110.203 fidèles, ses écoles sont au nombre de 237 avec 15.594 élèves. Les centres d'enseignement les plus importants sont Caïmong (41 écoles, 1.950 élèves), Choquan Cholon (23 écoles, 1.868 élèves) ; Thudaumot (17 écoles, 1.102 élèves), Saïgon (12 écoles, 1.688 élèves).

Il faudrait ajouter à cette liste, celle des établissements relevant de la mission du Cambodge pour avoir une idée exacte de l'importance du rôle social joué par les missions catholiques en Cochinchine. Ce que nous venons de dire suffit à expliquer le développement qu'a pris le congrès eucharistique de Saïgon.

Les exportations de céréales. — Les sorties de céréales par le port de Saïgon se sont élevées pour la première quinzaine de février 1936 à 75.502 tonnes pour les riz et dérivés et à 2.358 tonnes pour les maïs.

Le total des exportations pour le riz depuis le début de l'année atteint ainsi 135.265 tonnes contre 220.530 tonnes pour la période correspondante de 1935. Inférieur encore à celui enregistré à la même date de 1934 (156.111 tonnes y compris le cabotage, dont le montant n'est pas compté dans les sorties de 1936), ce total s'apparente pourtant à celui de 1933 (143.000 tonnes y compris le cabotage) et reste supérieur à ceux de 1932 et 1931 (134.000 tonnes et 86.577 tonnes y compris le cabotage).

Le recul, assez sensible, sur 1935 provient uniquement de l'absence de demande de Changhaï, dont l'intervention sur la place de Saïgon a toujours été anormale.

Le détail des expéditions de la première quinzaine de février 1936 comparées à celles de 1935 le fait bien ressortir.

	1936	1935
	Tonnes	Tonnes
Changhaï	»	40.363
Hongkong	18.658	21.975
France	32.738	8.650
Colonies Françaises	7.378	5.883
Etranger	16.728	13.688

Les exportations sur France, les Colonies Françaises et l'Etranger sont en sérieuse augmentation. Celles sur Hongkong restent normales. Tout l'écart défavorable est le fait de Changhaï.

Le marché saïgonnais, devant le maintien de la demande de Hongkong et le développement de celle des autres débouchés qu'il a su judicieusement étendre, conserve son optimisme, ainsi qu'en font preuve les cours.

Ceux-ci sont en effet nettement supérieurs à ceux de la même époque de 1935. Le picul de paddy pour riz de choix cote, par exemple, le 15 février 1936, de 1 \$ 54 à 1 \$ 58 contre 1 \$ 44 à 1 \$ 48 le 15 février 1935. Ce mouvement de hausse continue d'ailleurs à s'affirmer à l'exemple des prix pratiqués par Rangoon et Bangkok, qui traduisent la confiance avec laquelle est envisagée la campagne céréalaire de cette année.

Le total des exportations de maïs depuis le début de l'année s'élève pour sa part à 24.340 tonnes. Il accuse également une régression sur celui enregistré à la même date de 1935 : 38.834 tonnes. La cause n'en est pas dans des difficultés d'écoulement du produit, mais seulement dans l'insuffisance du disponible, les stocks de 1935 étant pratiquement liquidés et les arrivages de la « petite récolte » commençant à peine.

Les prix de la céréale témoignent d'ailleurs d'une fermeté remarquable et d'une amélioration considérable sur ceux de 1935.

Alors que, le 15 février 1935, le quintal de maïs était à 3 \$ 60, il est au 15 février 1936 à 5 piastres.

La situation des exportations cochinchinoises ne présente donc pour l'instant aucun caractère inquiétant. Au contraire, les perspectives favorables qui leur sont ouvertes, tant en raison des conditions bien améliorées du marché mondial des céréales que des débouchés qui leur restent assurés, trouvent leur confirmation dans la bonne tenue actuelle des cours.

L'exportation du caoutchouc. — Le Bureau du Caoutchouc a officiellement arrêté à 31 millions 490.129 kgs 524 grammes les chiffres de l'exportation totale du caoutchouc récolté en Indochine française durant l'année 1935. Ce total de 31.490 tonnes (en chiffres ronds) dépasse les pronostics les plus optimistes, car il s'agit ici de poids net en caoutchouc sec.

Les exportations des années antérieures depuis 1933 avaient été les suivantes :

1933	16.699 tonnes
1934	19.874 —

Le quantum d'exportation libre accordé à l'Indochine qui est de 30.000 tonnes anglaises (soit

30.480 tonnes françaises), ayant été dépassé de 1.010 tonnes en 1935, la restriction jouera à raison de 10 % sur cet excédent. En d'autres termes, le Bureau du Caoutchouc va se trouver dans l'obligation de racheter dans quelques semaines 101 tonnes de caoutchouc qui sera détruit s'il n'est pas utilisé pour des travaux d'intérêt public et expérimental.

En 1936, la production escomptée est de 37 à 40.000 tonnes, ce qui entraînera au début de 1937 des opérations de rachat portant sur sept cents à mille tonnes. En vue de financer ces opérations, qui seront faites par le Bureau du Caoutchouc de Saïgon, le gouvernement général a dû relever sensiblement la taxe à la sortie ; de 0 p. 10 par caisse de 100 kgs, ladite taxe est passée depuis le 1^{er} janvier à 1 piastre.

C'est en définitive une taxe de 1 cent par kilogramme qui frappe désormais le caoutchouc exporté. L'augmentation est importante ; mais la contre-partie de cette taxation est que les planteurs ne seront pas assujettis à un contingentement individuel qui eût produit une perturbation dans leurs exploitations ; de plus, le supplément de taxe va permettre d'instituer à Paris un Office de recherches et de propagande en vue de découvrir de nouveaux usages du caoutchouc ; enfin, plus des huit dixièmes du produit de la taxe reviendront à la masse des planteurs lors des opérations de rachat, tandis que les quantités retirées du marché contribueront à revaloriser les cours, déjà en hausse sensible depuis quelques semaines.

ANNAM

Les cérémonies du Tet à Hué. — A l'occasion du nouvel an annamite, les Ministres ont remis au Résident supérieur, M. Graffeuil, le « Kim Khanh » grand module en reconnaissance pour l'œuvre de pacification des esprits et d'aménagement économique accomplie en Annam par le chef du Protectorat. En lui remettant cette distinction, au nom de S. M. Baodaï, le Ministre de l'Intérieur s'est félicité des résultats acquis et a exprimé sa confiance en un développement croissant de la coopération franco-annamite.

Dans sa réponse, le Résident supérieur a exprimé le vœu que la faible partie de l'opinion publique qui se refuse encore à comprendre les difficultés au milieu desquelles travaillent les deux gouvernements, constate enfin l'importance des réalisations déjà faites et reconnaisse leur bonne volonté.

Le Résident supérieur a ensuite rendu visite à l'Empereur et lui a présenté les vœux du Gouvernement de la République, ceux du Gouverneur général et, avec les siens propres, ceux de la population française de l'Annam. Dans sa réponse, S. M. Baodaï a souligné notamment combien les événements, heureux et malheureux, qui viennent d'intéresser la dynastie au cours de ces dernières semaines lui avaient permis de

constater la sympathie dont l'entourait la population française de l'Annam.

La Foire de Hué. — Le 1^{er} mars, l'empereur d'Annam et le Résident supérieur ont, en présence d'une affluence considérable, inauguré la foire annuelle organisée pour la seconde fois dans la capitale. Dans plus de 200 stands groupés dans un cadre élégant sur le bord de la Rivière des Parfums étaient exposés les produits de l'artisanat local, des soieries, des broderies, des tissus, des incrustations, des peintures, des dessins, des sculptures, de la laque, des objets en ivoire et en corne, etc. Les colons et industriels français présentaient également des produits du pays, du thé, de la saumure, des machines, des automobiles, susceptibles de retenir l'attention de la clientèle indigène. Toute une documentation sur les richesses touristiques de l'Annam était exposée sous une forme également attrayante. Outre la participation des diverses provinces de l'Annam il y a lieu de noter celles d'autres pays de l'Union, comme le Cambodge et le Laos, attirés par le succès de la foire de l'an dernier.

A l'occasion de la foire, qui avait amené dans la ville impériale un nombre inusité de visiteurs, des épreuves sportives, où se rencontrèrent les meilleures équipes d'Indochine, se succédèrent dans un stade olympique qui vient d'être achevé selon les conceptions les plus modernes.

TONKIN

Nouvelles Routes. — Parti de Hanoï le 1^{er} mars, le Gouverneur général a effectué une tournée dans les régions montagneuses voisines de la frontière commune du Laos et du Tonkin. Il y a inauguré de nouvelles routes qui débloquent la province laotienne des Houa-Phan, jusqu'à présent complètement isolée du reste de l'Indochine. Se détachant à Moc-Chau (à 200 kilomètres environ de Hanoï) de la route de Sonla, une nouvelle voie longue de 140 km., traverse une région de forêt luxuriante et de relief fortement accentué où le tracé, parti de 900 mètres, s'élève à 1.500 pour redescendre à 400 et remonter à 1.200 avant d'atteindre à 1.000 mètres Samneua, chef-lieu de la province des Houa-Phan. Indépendamment de son intérêt touristique dû au pittoresque de la région traversée, cette route présente une importance économique de premier ordre, car elle débloque toute la partie orientale du Laos, qu'elle met à une journée d'auto d'Hanoï. Le courant d'affaires de ces pays, jusqu'ici orienté vers l'étranger, Siam ou Chine, par les conditions géographiques et des traditions séculaires, pourra ainsi être détourné vers le Tonkin.

En voici une preuve formelle. Le commerce du benjoin des hauts plateaux était monopolisé jusqu'à présent par les caravaniers chinois qui le dirigeaient sur le Siam. L'ouverture de cette route, en créant des possibilités d'évacuation vers

le Tonkin et de transaction avec les commerçants de Hanoï, a permis aux producteurs d'obtenir des prix triples de ceux antérieurement pratiqués. Ce n'est d'ailleurs pas la seule ressource du pays, dont le climat se prête à la culture du coton, des fruits et des légumes. Ces produits ainsi que le stick laque, les ouvrages de l'artisanat local, bijouteries, poteries, vanneries, outils, etc., ont fait l'objet d'une foire-exposition que le Chef de l'Union Indochinoise a inaugurée, en même temps qu'un concours d'élevage qui témoigne aussi des possibilités intéressantes de la région dans un autre domaine.

Le Chef de l'Union a continué le lendemain sa tournée en gagnant la province tonkinoise de Sonla par une voie également nouvelle qui, par un tracé de 240 km., unit les deux centres de Sonla et de Samneua, permettant ainsi une liaison en quelques heures en auto, au lieu de plusieurs jours précédemment. Cette route qui dessert la haute vallée du Songma, où vit une importante population Thai et qui est propre à la culture du coton, constitue une seconde voie d'évacuation pour la province de Samneua et facilite ses rapports avec la vallée de la Rivière Noire.

Le Gouverneur général a regagné Hanoï après avoir inspecté les travaux actuellement en cours pour améliorer la route ouverte en 1933 dans une région très accidentée et qu'il faut adapter à son rôle de grande voie de pénétration vers le Tonkin Oriental et le haut Laos.

CAMBODGE

Une école supérieure d'enseignement traditionnel. — Nous avons déjà mentionné l'extension considérable de l'enseignement traditionnel rénové au Cambodge. Ce mouvement, grâce à la faveur en laquelle le tient la population, prend de jour en jour une importance plus grande. Aussi a-t-on déjà créé des écoles d'application où sont formés des bonzes instituteurs appelés à dispenser l'enseignement dans les écoles de pagode.

Le cycle de formation de ces cadres pédagogiques va être complété dans la prochaine ouverture, à Phnom-Penh, d'une école supérieure d'enseignement traditionnel ayant pour but de former, parmi les religieux, des directeurs d'écoles d'application et des inspecteurs d'écoles rénovées. La durée des études sera de deux ans et les élèves seront recrutés parmi les bonzes déjà titulaires du diplôme d'aptitude pédagogique. Pendant la durée de leurs études, ces religieux vivront dans l'une des pagodes de Pnom-Penh et la charge de leur entretien sera assurée par les budgets de leur province d'origine.

Un hommage singulier à Angkor. — L'Asie française a signalé dans son numéro de janvier l'attrait exercé sur les touristes étrangers par les monuments d'Angkor. Nous avons l'occasion d'en donner un nouveau témoignage. Une artiste américaine, aquafortiste bien connue, Lu-

cile Douglas, qu'avait profondément émue la beauté des temples Khmers, avait consacré une partie de sa vie à l'interpréter et à la faire connaître par son œuvre gravée. Conformément au désir exprimé par elle avant de mourir, ses cendres ont été amenées à Angkor par une amie dévouée et dispersées sur le sol devant le temple d'Angkor Vat.

LAOS

Amélioration de la situation économique.

Un des indices les plus probants de la reprise des affaires dans cette partie éloignée de l'Union indochinoise est fournie par le développement du trafic annuel du Mékong sur les parcours laotiens. Le mouvement général des marchandises importées ou exportées entre Khone et Louang prabang s'est élevé à 8.143 tonnes en 1935 contre 4.393 tonnes en 1934. Ce tonnage est égal à la moyenne des années comprises entre 1926 et 1931, c'est-à-dire de celles qui ont précédé la crise. Malgré la concurrence des routes 8 et 9 qui relient le grand Fleuve à la côte d'Annam, le nombre des voyageurs transportés marque une sensible progression : il a atteint 3.427 passagers de toutes classes en 1935 contre 2.743 en 1934.

En ce qui concerne la route n° 9, de Savannakhet à la côte d'Annam, les renseignements recueillis pour 1935 sont les suivants : 422 tonnes à l'importation, 1.541 tonnes à l'exportation, au total 1.963 tonnes, soit moins du quart des marchandises ayant été transportées par le Mékong. Comme on le voit, les exportations sont les plus actives ; elles comprennent de l'étain et surtout du riz en provenance du Siam et destiné à la consommation locale dans les provinces d'Annam limitrophes.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Les troubles de Syrie. — L'espoir que nous étions en droit d'énoncer, au sujet des manifestations suscitées par les nationalistes syriens au mois de janvier dernier, ne s'est malheureusement pas réalisé et c'est une simple accalmie qui se produisait lors de la mise sous presse de notre numéro de février (cf. la p. 65). De fait, l'agitation a bientôt repris, avec des moments d'intermittence, et plus vive que jamais, dans les principales villes de la contrée, si bien que, dès le 11 février, le Haut-Commissaire de France chargeait l'autorité militaire de rétablir l'ordre à Damas. En même temps il recevait le correspondant de l'Agence Havas et lui faisait, à propos des troubles qui se produisaient à Homs, Hama, Alep et ailleurs encore comme à Damas, des déclarations dont voici les principaux passages :

Les difficultés concrètes très réelles, économiques et financières, dont souffre la population sont accrues par le malaise

politique
Syrie est
des rapp
être abor
que sus
collabora
monopol
vérité
collabora
quer.

Leur
tive. Ce
fructueu
saurait
du patr
tive d'a
les chef
leur pro
écoles.

La pé
la part
Le 1
plus la
ouverte
merce,
humain

Le
moins
forma
trafic
partiti
d'indu
refusa
norm
part
tant
par le

Au
et l'a
ferme
calme
de g
tants
consi
senté
fiées

Al
mém
tiver
diffi
savo
(par
cha
des
derr
gen
peu
d'A
l'in
au
ras
Qu
ref
les
les
cu

politique dû au mensonge nationaliste. Le problème de la Syrie est complexe. Les questions de l'unité, des minorités, des rapports internationaux qui s'entremêlent ne peuvent être abordées que dans une atmosphère de confiance politique susceptible d'amener une solution, c'est-à-dire par la collaboration. Or, les politiciens qui s'arrogent en Syrie le monopole du patriotisme, si convaincus qu'ils soient de cette vérité première, prétendent se dérober à la politique de collaboration, tout en interdisant aux autres de la pratiquer.

Leur attitude en 1933, à l'égard du traité, est significative. Cet instrument devant ouvrir la voie à une évolution fructueuse, dans lequel aucune personne de bonne foi ne saurait rien relever de contraire aux aspirations légitimes du patriotisme syrien, a été présenté comme une tentative d'asservissement par la puissance mandataire. Depuis, les chefs nationalistes ont fait de ce mensonge le thème de leur propagande dans la presse, la rue, les mosquées et les écoles. Toute possibilité d'évolution est paralysée.

La persistance dans cette attitude négative a constitué de la part des nationalistes un vrai crime contre la patrie.

Le 10 janvier dernier, ils ont condamné une fois de plus la politique de collaboration et ont déclaré une lutte ouverte. Le résultat a été de lourdes pertes pour le commerce, les études universitaires compromises et des vies humaines sacrifiées.

Le Comte de Martel affirmait n'en devoir pas moins poursuivre avec persévérance l'œuvre réformatrice qu'il avait amorcée du côté administratif en abordant l'étude d'une plus juste répartition des charges fiscales. Quant à un geste d'indulgence à l'égard des manifestants, il se refusait à l'envisager avant le retour à une vie normale ; « alors, disait-il, je saurai faire le départ entre les meneurs dont l'hypocrisie causa tant de maux inutiles et les manifestants égarés par les mauvais bergers ».

Aucune détente ne résulta de ces déclarations, et l'agitation continua, et les souks demeurèrent fermés. C'est seulement le 19 février, une fois le calme revenu à nouveau et tandis qu'un conseil de guerre étudiait le cas des derniers manifestants, que M. de Martel consentit à « prendre en considération les doléances qui lui seraient présentées par une délégation de notabilités qualifiées et libres d'attaches politiques ».

Alors commencèrent des conversations, sinon même des négociations, qui se poursuivirent activement pendant plusieurs jours et dont il est difficile de parler avec quelque précision. Nous savons seulement que les notabilités mandatées (par qui ? par les nationalistes ?) trouvèrent à chaque entrevue, un accueil sympathique auprès des représentants du mandat et reçurent de ces derniers la promesse réitérée d'examiner d'urgence et avec optimisme les revendications du peuple syrien. La mise en liberté du député d'Alep, arrêté peu auparavant à Beyrouth sous l'inculpation d'armes prohibées, contribua aussi au maintien du calme, bien que les souks demeurassent toujours en très grande majorité fermés. Quant au Haut-Commissaire, il disait devoir se refuser à toute déclaration tant que dureraient les efforts déployés par la délégation pour apaiser les esprits, et on assurait en son nom qu'à aucun moment la France n'avait été hostile aux

aspirations légitimes des Syriens. C'est précisément à formuler celles-ci que s'est attachée la délégation de notabilités dont il vient d'être question ; la presse syrienne les résumait ainsi : retour à la vie parlementaire, rétablissement de la constitution, formation d'un nouveau gouvernement qui reprendrait les pourparlers avec la puissance mandataire au sujet d'un traité de collaboration et d'amitié.

C'est à ce moment précis que le cheikh Tagedine, qui présidait depuis deux ans le conseil des ministres, entra en scène. Estimant qu'il pourrait, en s'effaçant, faciliter la tâche très délicate du président de la République syrienne, Mohamed Ali bey el Abed, il lui envoya, le 23 février, sa propre démission et celle du cabinet dont il était le chef. Mohamed Ali bey el Abed accepta cette démission et chargea Ali bey el Ayoubi de constituer un nouveau cabinet. Ce cabinet une fois formé élaborà dès le 24 février un programme que son président soumit aussitôt au Comte de Martel qui y répondit par une lettre pleine d'encouragements dans laquelle il parlait de la sagesse du nouveau gouvernement syrien et le tenait capable de « préparer la reprise de la vie parlementaire et d'une politique d'évolution tendant à l'établissement, entre la France et la Syrie, d'un traité inspiré du précédent irakien et à l'entrée de la Syrie dans la Société des Nations ». Il ajoutait devoir, pour faciliter la tâche du nouveau cabinet, s'inspirer d'un « esprit de large indulgence » à l'égard des manifestants déjà condamnés ou encore en état de prévention, et promettait au nouveau président du conseil qu'il ne lui « marchanderait pas son appui pour le plus grand bien de la Syrie ». Le lendemain, 25 février, le Haut-Commissaire offrait à Damas un déjeuner en l'honneur du président de la République et du nouveau ministère.

Le chef de celui-ci, Mohamed Ali bey el Abed, qui avait gardé pour lui le ministère de l'intérieur, déclarait le même jour à la presse syrienne devoir adopter pour base de sa conduite les « engagements » contenus dans la lettre que le Comte de Martel lui avait adressée le 24 février, et il ajoutait :

Le ministère que nous venons de constituer est un ministère de transition dont la mission principale se limite à préparer le retour à la vie parlementaire. Le gouvernement constitutionnel prochain sera seul qualifié pour conclure le traité avec le gouvernement de la République Française et préparer l'entrée de la Syrie à la Société des Nations.

Le gouvernement s'occupera d'abord de la réouverture des établissements scolaires fermés, de l'octroi aux étudiants et élèves touchés par les sanctions prises à l'occasion des derniers événements de mesures de clémence, de la mise en liberté des détenus et des personnalités éloignées et de l'application de toutes dispositions susceptibles de réparer les dommages causés et d'en atténuer les répercussions. Le gouvernement s'occupera également d'assurer la reprise de l'activité normale ainsi que la stabilisation et la tranquillité, et travaillera à préparer le retour à la vie parlementaire dans cette ère nouvelle souhainée par le pays.

Malheureusement, le calme ne s'est nullement rétabli aussi vite qu'on l'espérait. Le 28 février,



à la suite d'une réunion tenue à la grande mosquée des Omeïades, on a encore enregistré une collision sanglante entre la jeunesse des écoles et les troupes tcherkesses. Les souks sont restés fermés de façon aussi complète qu'au mois de janvier, dans les premiers jours de la grève. Enfin, le bloc nationaliste syrien a publié un manifeste signé de Achem bey el Atassi dans lequel il indiquait les causes du rejet du traité de 1933 par la Chambre syrienne, puis critiquait les indications contenues dans la lettre du Haut-Commissaire du 24 février, déclarait redouter l'échec de l'expérience qui allait être tentée et terminait par ces mots :

Nous voulons proclamer à tous que le peuple syrien, peuple tranquille et de vieille civilisation, ne désire qu'un régime de stabilité, sauvegardant ses intérêts et ses droits légitimes, dans les domaines politique, social et économique. Et il désire après qu'on aura reconnu son indépendance, conclure avec la France un traité d'alliance où les droits reconnus aux Syriens ne seraient pas inférieurs à ceux obtenus par leurs frères Iraquiens, dans le récent traité conclu par ces derniers.

Ce manifeste n'était pas pour calmer les esprits. De fait les souks demeurèrent fermés, les manifestations d'étudiants continuèrent aux cris de « Vive le nationalisme musulman et chrétien », sans qu'aucune collision eût d'ailleurs lieu entre les manifestants et les troupes.

Cependant, le Haut-Commissaire avait soumis au ministère des Affaires étrangères le texte de sa lettre du 24 février et en avait reçu l'approbation. Aussitôt, tandis que se déroulaient à Damas les événements que nous venons de résumer, le Comte de Martel se mettait de nouveau en rapport avec les Syriens.

L'accord du 1^{er} mars. — C'est le 29 février que s'engagèrent à Beyrouth les négociations qui devaient dénouer la crise syrienne. Les ministres de la République de Syrie, avec Mohamed Aly bey el Abed à leur tête, le Président du Bloc nationaliste, Hachem bey el Atassi et quelques-uns de ses collaborateurs les plus importants y participaient. Ces conversations se poursuivirent pendant toute la journée et une partie de la soirée du 1^{er} mars, « dans une ambiance de sympathie et de confiance réciproques » et se terminèrent par un complet accord sur les termes du communiqué que le gouvernement syrien ferait à la population du pays.

Ce communiqué, publié le 2 mars à Damas et par toute la Syrie, sous forme d'appel au peuple syrien, résume ainsi les conversations des jours précédents et les termes de l'accord intervenu entre le Haut-Mandataire et les négociateurs :

Le Haut-Commissaire a fait connaître que les termes de sa lettre au Président du Conseil venaient de recevoir la sanction de son Gouvernement. Son prochain voyage en France a désormais pour objet de définir les moyens de passer à l'application.

Le Haut-Commissaire, qui rend hommage au patriotisme du noble peuple syrien, s'est rendu au désir qui lui était exprimé et s'est déclaré d'accord sur l'opportunité du voyage en France d'une délégation qui fera connaître ses vues

au Gouvernement de la République Française, afin de préparer la conclusion d'un traité.

Au cours des entretiens qui se sont déroulés, les délégués ont pu constater que les explications données par le Haut-Commissaire des termes de sa lettre dissipaient les appréhensions qui avaient trouvé leur expression dans la déclaration signée par Hachem Atassi.

En effet, en matière d'unité les membres du gouvernement ont reçu l'assurance que la France n'y était intéressée que dans la mesure où il s'agissait de préciser les modalités pratiques d'application de principes qui se trouvaient être à la fois définis par la S. D. N. à l'égard de laquelle la France est responsable, et par la constitution syrienne que le gouvernement syrien entend appliquer. Ces modalités seront étudiées à Paris par la délégation.

En matière de traité, il est entendu que les droits dont bénéficieront les Syriens ne seront pas inférieurs à ceux qui ont été reconnus aux Iraquiens dans le dernier traité.

Dans ces conditions, le gouvernement estime que le retour à la vie parlementaire suivant la loi électorale en vigueur, et dont le principe ne fait plus de doute, est désormais un fait acquis.

Les termes du présent appel ayant reçu l'assentiment conjoint du Haut-Commissaire, de Hachem Atassi et des autres membres présents aux entretiens, le gouvernement fait appel au patriotisme du peuple syrien pour qu'il lui facilite la tâche de réaliser ses aspirations nationales.

Cet appel au calme, un manifeste du bloc nationaliste rédigé le 2 mars et signé de Hachem bey el Atassi, la mise en liberté des prisonniers, l'amnistie des condamnés, le retour des déportés ont déterminé une détente générale. Les souks ont rouvert, à Alep, le 7 mars, et à Damas un peu plus tard, au lendemain de la fête du Baïram.

Aussitôt ces résultats obtenus, le Comte de Martel est parti pour Paris, où il ne doit pas tarder à être rejoint par la délégation syrienne qui négociera avec les autorités compétentes sur les bases arrêtées à Beyrouth le 1^{er} mars.

Ainsi s'est terminée la longue série de troubles commencée à Damas le 18 janvier. A cette place, où nous nous bornons à enregistrer les faits, il ne nous appartient pas de les apprécier, non plus que de rechercher si les événements d'Egypte ou une intervention communiste ont contribué à les aggraver ; ce sera la tâche d'un de nos collaborateurs (cf. les p. 74-78).

L'agitation dans la République libanaise. —

Il ne faudrait pas croire que les manifestations de Syrie, prolongées comme elles l'ont été, n'aient pas eu leur répercussion au Liban ; Beyrouth est si près de Damas ! D'ailleurs, depuis tout un temps déjà, le patriarche maronite, Mgr Arida, témoignait une véritable sympathie à la cause syrienne ; il envoya par deux fois des secours aux familles nécessiteuses de Damas et il fit, durant les troubles, visiter par son vicaire patriarcal à Damas, les familles des leaders nationalistes déportés, ce qui lui valut une lettre de remerciements pour la sympathie qu'il manifestait « envers le peuple syrien en détresse ». Et puis les négociants libanais voyaient dans la prolongation de la crise syrienne une menace de ruine pour leur commerce. Aussi envoyèrent-ils, et à deux reprises, une délégation au Petit-Sénil

RETRO
NETRO

pour de
publiqu
du com
mer les
traire d
mèrent
leurs, a
nalist
(le 2 m
l'entrep
putés,
tition
co-liban
S.D.N.
maroni

La Sy
l'on con
tions, ta
rien obt
d'accord
ne pas
pendanc

et Mgr
France
de ce
pour a

La
Alaou
notabl
par le
à Bey
la réa
quoi
déléga
sible

Le r
rêts de
jourd'
cipe d
versair

Cett
dant l
partie
adéqu
de la
tion
tion

L
lesti
tatic
ont
des
nis
sens
vois
pro
à la
que
voit
E
nat

pour demander au nouveau Président de la République, M. Emile Eddé, d'intervenir auprès du comte de Martel, puis ils menacèrent de fermer les souks ; enfin, malgré une invitation contraire de leurs délégués nombre d'entre eux fermèrent leurs boutiques le 27 février... Par ailleurs, aussitôt l'accord intervenu avec les nationalistes syriens, sept députés libanais ont adressé (le 2 mars) au Haut-Commissaire de France, par l'entremise du président de la Chambre des Députés, un mémoire où ils demandaient la Constitution libanaise, la conclusion d'un traité franco-libanais et l'admission du Liban au sein de la S.D.N. Ainsi sont-ils d'accord avec le patriarche maronite qui a déclaré au journal *Al Rabita* :

La Syrie a vu, à l'issue des douloureux événements que l'on connaît, se réaliser la majeure partie de ses revendications, tandis que le Liban, qui était resté « bien sage », n'a rien obtenu. Aussi demandons-nous à la France généreuse d'accorder au Liban ce qu'elle a consenti à la Syrie, pour ne pas dire plus, car le droit de ces deux pays à l'indépendance est un...

et Mgr Arida a ajouté que les intérêts de la France au Liban la porteront à protéger les côtes de ce pays jusqu'au jour où il sera assez fort pour assurer sa propre protection.

La répercussion de l'accord syrien chez les Alaouites. — De son côté, une délégation de notables de la province de Lattaquié, conduite par le député de Tartous, s'est rendue le 4 mars à Beyrouth pour demander au comte de Martel la réalisation de l'« unité syrienne ». Voici pourquoi et dans quelles conditions le chef de cette délégation, le député Mounir el-Abbas, voit possible cette unification du pays.

Le morcellement actuel du pays ne répond ni aux intérêts des populations, ni à leurs vœux. Nous ne saurions au jourd'hui ne pas faire partie intégrante de la Syrie. Le principe donc de l'unité syrienne n'a pratiquement pas d'adversaires aux Alaouites.

Cette unité que nous demandons n'entraînera pas cependant la perte de notre individualité. Il y a des conditions particulières au pays des Alaouites qui méritent un régime adéquat. L'accord de principe conclu entre les représentants de la France et les nationalistes nous donne pleine satisfaction. Il semble aboutir à un large système de décentralisation qui est exactement ce que nous désirons.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

La répercussion des troubles de Syrie en Palestine. — Dès les premiers jours, les manifestations de Damas et des autres villes de la Syrie ont eu leur contre-coup à Jérusalem, où les chefs des cinq partis arabes de la contrée se sont réunis pour examiner la conduite à suivre en présence des troubles qui se produisaient dans l'Etat voisin. Boycottage des marchandises françaises, proclamation d'une grève de protestation, envoi à la S.D.N. d'un memorandum contre la politique suivie à Damas par la puissance mandataire, voilà ce qui fut voté par la réunion.

Effectivement une grève de solidarité avec les nationalistes syriens a eu lieu au début de fé-

vrier, et l'association panarabe a envoyé au ministre des Affaires étrangères de France un message de protestation contre la politique adoptée en Syrie par la puissance mandataire.

De leur côté, à Naplouse, les extrémistes « Istiklâl » ont adressé un télégramme de protestation à la S.D.N., critiqué la politique des puissances mandataires et expédié des télégrammes de protestation à Ibn Saoud, au roi Ghazi, à l'imam Yahia et au parlement de l'Irak.

En Transjordanie également, il faut signaler de nombreuses manifestations de sympathie à l'égard des Syriens.

L'agitation arabe. — Bien entendu, ces mêmes événements de Syrie n'ont pas été pour apaiser l'agitation arabe déjà stimulée par la guerre italo-éthiopienne et par les affaires d'Egypte. Aussi a-t-on vu la presse arabe de Palestine se plaindre que le gouvernement du pays empêchât la population arabe d'élever son niveau en lui refusant le nombre nécessaire d'écoles primaires et les crédits indispensables pour en accroître la quantité. De son côté, un journal de Jaffa, *Addifaa*, a invité les jeunes Arabes de Palestine à boycotter les institutions de l'Y.M.C.A.; ce sont, a-t-il dit, des foyers de propagande protestante et des moyens employés par la politique coloniale anglaise pour pénétrer parmi les populations du Levant asiatique.

D'autre part, la polémique soulevée par le projet de Conseil législatif a atteint un réel degré d'acuité ; on a vu *Al Islamieh* demander si le gouvernement palestinien voulait pousser les Arabes de la contrée à suivre le même chemin que les nationalistes égyptiens et syriens.

Aussi *Al Difaa* a-t-il annoncé, à la fin de février, que le gouvernement avait pris d'importantes mesures de précaution pour assurer le maintien de l'ordre public. Il aurait en même temps prescrit à tous les agents de police — anglais, arabes et israélites — d'apprendre par cœur dans les trois langues officielles de la Palestine, cette phrase comminatoire : « Je vous ordonne de vous disperser paisiblement ; sinon, on tirera sur vous ».

Le projet de Conseil législatif. — On vient de voir que l'agitation soulevée par le projet de Conseil législatif élaboré par Sir Arthur Wanchope et destiné à tenir la promesse faite par le gouvernement britannique en 1930, n'est pas encore près de s'apaiser. En voici une preuve nouvelle : le 24 février, les chefs arabes se sont réunis et ont rédigé le texte d'un nouvel exposé qui sera présenté au Haut-Commissaire. De nouvelles concessions sur différents points du projet de Conseil législatif, au sujet de la vente des terrains et de l'immigration israélite, voilà ce que demandent les chefs arabes.

De son côté, un ancien vice-gouverneur de Jérusalem, qui fut le secrétaire privé du Haut-Commissaire Sir John Cancellor, M. Kast, a mis sur pied un projet d'après lequel la Palestine,

Transjordanie comprise, serait divisée en cantons arabes et en cantons juifs.

Jérusalem, Caïffa et Bethléem formeraient des districts administratifs à part. Le canton juif engloberait les districts de l'Emek, du Saron, d'Acre et de la Houleh. Ce canton s'étendrait au sud jusqu'à Gaza. Tel-Aviv deviendrait la capitale du canton juif, à la tête duquel serait placé un Président juif. Les représentants des cantons arabes et juifs formeraient un Conseil fédéral sous la présidence du Haut-Commissaire.

Les Juifs allemands en Palestine. — La Commission constituée par la Société des Nations pour s'occuper des immigrés, et surtout des immigrés allemands, a publié son rapport à la fin de 1935. Il en ressort que la Commission préconise le transfert des Juifs allemands soit dans l'Amérique du Sud, soit plutôt encore en Palestine, et qu'un Haut-Commissaire provisoire devrait être chargé de préparer le plan de ce transfert, comme aussi de s'entendre avec le gouvernement du Reich pour fixer le chiffre des capitaux que les Juifs pourraient emporter avec eux en quittant définitivement le sol de leur pays natal... Mais combien sera longue la réalisation de ce plan, si l'on songe que le gouvernement palestinien avait déjà remis à l'Agence Israélite, par avance, 2.900 permis d'immigration, alors qu'il n'avait pas encore fixé le chiffre total des certificats qu'il délivrerait pour le semestre courant (début d'octobre-fin mars).

Pour l'essor de l'agriculture en Transjordanie. — Le gouvernement travaille à donner un vigoureux essor dans ce pays qui, naguère, a été, dans certaines parties, couvert de si riches moissons. Non content d'entreprendre la construction, près d'Amman, d'une station agricole expérimentale qui couvrira une superficie de 600 dounams, il fait distribuer par les autorités 306 tonnes de semences de qualité supérieure. L'an dernier, le département de l'Agriculture n'en avait fait distribuer que 23 tonnes.

A propos de l'agitation des minorités ethniques en Irak. — La révolte des Yézidis ayant virtuellement pris fin (cf. le numéro d'octobre de *l'Asie française*, p. 275), le gouvernement irakien, vers la fin de 1935, a chargé une commission d'étudier les causes des fréquentes révoltes qui se sont récemment produites sur son territoire. Déjà, en ce qui concerne spécialement les Yézidis, l'enquête instituée avait établi que certains commandants irakiens, chargés de l'introduction du service militaire dans les régions du Nord du royaume de Mésopotamie, n'avaient pas fait preuve de la souplesse nécessaire pour ménager les susceptibilités d'une population guerrière, mais réfractaire à la vie de caserne. Si intéressant que soit cet aveu, il y a certainement d'autres causes aux divers soulèvements qui se sont récemment produits dans des parties, éloignées les unes des autres, du royaume d'Irak.

Laissons de côté la problématique interven-

tion du gouvernement de l'Irak dont celui-ci s'est défendu aussitôt. Parlons plutôt d'un rapport qui aurait, dit-on, été envoyé à Londres par Sir Archibald Clark Kerr, ambassadeur d'Angleterre à Bagdad. Analysant la situation créée en Irak depuis l'entrée de ce pays dans la S.D.N., ce rapport (dont les milieux irakiens de Bagdad démentent la réalité tout en reconnaissant que ses idées sont celles d'influents milieux anglais de la capitale) insiste sur la désorganisation de l'administration consécutive à la disparition du contrôle britannique ; il conclut qu'en recommandant à la S.D.N. d'accepter la demande d'admission de l'Irak dans son sein, l'Angleterre a pris l'engagement moral de ne pas abandonner ce pays à ses difficultés intérieures et extérieures. Précisément, les persécutions des minorités nationales ont été (explique encore ce même rapport), pour certains hommes politiques irakiens, un moyen de détourner l'attention de l'opinion publique de la crise intérieure.

Là se trouvent, semble-t-il, les véritables causes de ces soulèvements, de cette agitation qui se produisent si fréquemment en Irak, où le feu couve sans cesse sous la cendre. Si, à la fin d'octobre, quelques bandes de Yézidis seules ne s'étaient pas encore rendues et essayaient d'atteindre la frontière syrienne, on signalait par contre, une certaine agitation parmi les Kurdes de Mossoul, où le mouvement autonomiste compte de nombreux partisans et où, dès le mois de mai dernier, on annonçait une révolte, au moment même où se produisait en Turquie un regain d'activité kurde.

TURQUIE

Le complot contre le Ghazi. — C'est, suivant la tradition adoptée dans de telles circonstances, une commission extraordinaire qui a été chargée, dès la fin d'octobre, d'enquêter sur les conditions dans lesquelles a été ourdi le complot contre Moustapha Kemal Ataturk dont a parlé notre numéro de décembre 1935 (p. 342) et d'en rechercher les auteurs. Parmi les personnes inculpées se trouvent deux députés, dont celui d'Ourfa (ils ont été arrêtés après que la Grande Assemblée eût levé leur immunité parlementaire), et des inculpations nouvelles ont été prononcées jusqu'à la fin de janvier 1936 et même plus tard encore, puisque les journaux annonçaient, dans la seconde décade de février, l'arrestation de huit cheks religieux et de vingt autres personnes comme complices.

Tandis que se poursuivait ainsi la recherche des coupables, ceux qui avaient été arrêtés dès la fin d'août comparaissaient devant la cour criminelle d'Ankara le 9 février ; les audiences se poursuivirent jusqu'au 17 du même mois et se terminèrent par l'acquiescement de tous les accusés, en dépit du réquisitoire du procureur général, qui accusa l'ancien député d'Ourfa Ali Saib d'avoir voulu tuer Kemal Ataturk et détruire la République.

Un doute plane, malgré les véhémentes dénégations

gations
les pro
dans se
en effe
tendus
torture

Le s

Notre
sultats
popula

25 nov

nous l

tifié d

sexe r

Comm

chiffre

6.568.

rive à

vidus

1.142.

de la

chaqu

Turq

habit

en 19

Les

que c

tion

Litt

Riva

en 19

Litt

Pro

tre 18

An

An

An

D

23,5

76,2

L

les

hab

(538

tant

au

vid

F

D'u

« l

exc

éco

sci

ext

bi

de

J

des

ren

les

na

vi

gations du directeur de la Sûreté d'Ankara, sur les procédés auxquels recourt la police turque dans ses instructions ; plusieurs des accusés ont en effet déclaré devant le tribunal que de prétendus aveux leur auraient été arrachés par la torture.

Le second recensement de la population. — Notre numéro de janvier a donné (p. 34) les résultats provisoires du second recensement de la population turque. Ce recensement, réalisé le 25 novembre (et non pas le 20 octobre, comme nous l'avions dit à tort) a donné le chiffre rectifié de 16.200.694 habitants, dont 7.974.226 du sexe masculin et 8.226.468 du sexe féminin. Comme le recensement de 1927 avait donné le chiffre total de 13.648.270 habitants (dont 6.568.879 hommes et 7.084.391 femmes), on arrive à un accroissement total de 2.558.424 individus en huit années (1.410.347 hommes et 1.142.077 femmes). Ainsi l'accroissement moyen de la population totale a été de plus de 23 0/00 chaque année. Ainsi encore la population de la Turquie est maintenant, en moyenne, de 21,2 habitants par kilom. carré contre 17,9 seulement en 1935.

Les différentes régions de la république turque comptent aujourd'hui la densité de population que voici :

- Littoral de la Mer Noire : 35,6 contre 29,7 en 1927 ;
- Rivages des mers de Marmara et Egée : 23,7 contre 29,4 en 1927 ;
- Littoral de la Méditerranée : 16,5 contre 13,4 en 1927 ;
- Province intérieure de l'Anatolie occidentale : 20,8 contre 18,3 en 1927 ;
- Anatolie centrale : 17,7 contre 15,3 en 1927 ;
- Anatolie orientale : 11,2 contre 9,8 en 1927 ;
- Anatolie du Sud-Est : 13,1 contre 15,0 en 1927.

Du chiffre total de la population turque, 23,5 % résident dans les villes et les bourgs et 76,2 % dans les villages.

Les quatre provinces les plus peuplées sont celles d'Istanbul (883.414 hab.), d'Izmir (596.078 hab.), de Konya (570.992 hab.) et d'Ankara (538.669 hab.) ; quant aux villes les plus importantes, ce sont Istanbul, dont les habitants sont au nombre de 740.805, Izmir avec 170.546 individus et Ankara, peuplée de 124.699 habitants.

Renaissance de la marine marchande. — D'un travail de M. Pierre Montagnac, relatif à « la Marine marchande turque et la jouissance exclusive du droit de cabotage », que le *Bulletin économique et financier* du « Sémaphore de Marseille » a publié il y a quelques semaines, nous extrayons les lignes suivantes, qui montrent bien la renaissance et les progrès de l'activité de la marine marchande turque depuis 1925.

Jusqu'à la signature du Traité de Lausanne, le trafic des marchandises et les communications entre les différents ports turcs étaient presque exclusivement assurés par les Compagnies de navigation étrangère auxquelles on donnait la préférence, en raison de la régularité de leurs services et du confort qu'offraient leurs unités.

Les bateaux de la « Seïri-Séfaïne » et ceux de quelques

sociétés privées n'étaient point en effet en mesure de rivaliser avec les Compagnies étrangères et se contentaient de desservir des lignes secondaires dont le parcours ne dépassait pas 3 à 400 milles.

En 1923, la flotte marchande turque, fortement éprouvée pendant la guerre générale, ne se composait que de quatre-vingt-huit unités dont le tonnage total atteignait à peine 35.000 tonnes. Le Gouvernement turc se trouva donc contraint, en raison de cette infériorité, de reculer de deux ans la mise en vigueur de la clause du Traité de Lausanne réservant à la marine turque le droit exclusif du cabotage. Pour expliquer cet ajournement, il invoqua, en ce qui concernait les compagnies étrangères, la nécessité de leur octroyer une période de transition leur permettant de liquider leur situation et, à l'égard des armateurs turcs, l'obligation de leur accorder un délai qu'ils consacraient au renforcement de leurs flottes et à la réorganisation de leurs services. C'est ainsi que les Compagnies étrangères cessèrent le 1^{er} juillet 1925 tout trafic de cabotage entre ports turcs.

Dix ans se sont écoulés depuis. La flotte marchande turque totalise aujourd'hui environ 200.000 tonnes, grâce à l'impulsion donnée par le Gouvernement à la Compagnie privilégiée, la « Seïri-Séfaïne » et autres entreprises privées.

Cette jouissance du droit exclusif du cabotage ne s'exerça pas, dans les débuts, sans créer à la marine marchande de graves difficultés qui furent péniblement surmontées. Elles étaient dues principalement à l'insuffisance des unités appelées à remplacer les bateaux étrangers et surtout au désordre administratif des quelques entreprises susceptibles d'assumer en partie le rôle qui leur était dévolu et auquel on n'avait point pensé à les préparer.

Ce désordre fut tel dans les premiers temps que, faute de services réguliers et d'un acheminement rapide vers les lieux de destination, des marchandises périssables séjournèrent dans les entrepôts des ports plus longtemps que ne le permettait leur nature. Il en résulta maintes fois une détérioration complète et des pertes matérielles considérables.

Cette situation s'aggravant chaque jour, le Gouvernement dut intervenir ; il réorganisa les services, mit hors de service les unités inutilisables, unifia et stabilisa les tarifs et groupa les armateurs en une société, mettant ainsi un terme à la concurrence désastreuse à laquelle ils se livraient. Il compensa enfin par des primes les pertes que leur causaient le déclassement de leurs unités et le chômage périodique du trafic maritime turc qui est essentiellement saisonnier.

Le Gouvernement compléta ces mesures par la réorganisation complète de la Compagnie privilégiée « Seïri-Séfaïne ».

Nous aurons occasion de revenir sur la Seïri-Séfaïne, qui joue un rôle de premier plan dans la vie maritime de la Turquie.

Extrême-Orient

CHINE

La Chine devant le Japon. — Les pourparlers, longs et laborieux, entre les gouvernements de Tokio et de Nankin viennent enfin d'aboutir à une décision : à une date non encore fixée de ce printemps, une conférence des deux nations se réunira à Nankin en vue du « rajustement de leurs relations ».

Au préalable, l'accord doit se faire sur quelques principes fondamentaux :

Du côté chinois, on exige la reconnaissance de la souveraineté entière de la république, de son unité nationale, de son intégrité territoriale; on réclame l'abolition des traités inégaux, le traitement sur un pied d'égalité;

Du côté japonais, on requiert la cessation de toutes menées hostiles; la répression du communisme, élément perturbateur de la paix; on suggère la reconnaissance du Mandchoukouo; on demande l'acceptation des offres de collaboration « étendue, active et efficace ».

La conciliation de ces deux ordres de principes n'a rien d'aisé. De part et d'autre, un effort sérieux est entrepris vers le compromis nécessaire. S'il aboutit, ce sera la conclusion de cinq années d'hostilités déclarées ou sourdes, ce sera la voie ouverte à une politique japonaise de large envergure.

Mais encore faudra-t-il que l'entente Tokio-Nankin reçoive l'approbation du gouvernement Kouomintang de Canton. Il ne sera pas facile de l'obtenir.

Hou Han Min, le chef des doctrinaires de Canton, éloigné depuis plusieurs années du gouvernement central, a refusé l'offre de collaboration qui lui a été adressée par Nankin à la suite du congrès Kouomintang. Les généraux de la métropole du Sud qui, au moment de ce congrès, s'étaient montrés favorables à une réconciliation, soutiennent de nouveau maintenant la politique d'opposition de Hou Han Min.

Les Japonais n'attendent pas que Nankin soit d'accord avec Canton pour régler les questions de principes. Alors qu'il n'était encore que ministre des Affaires étrangères, M. Hirota a été très net :

L'urgente nécessité se fait sentir, a-t-il dit, d'ajuster les relations entre le Japon, la Chine et le Mandchoukouo sur un plan normal, de manière à consolider la paix en Extrême-Orient.

Le correspondant du *Temps* au Japon, M. F. Chevallier, examine les deux alternatives : refus ou acceptation de la Chine :

Si nous devons indiquer dans quel sens s'exercera la coopération japonaise en Chine, nous dirions que : dans le cas d'un refus catégorique de la Chine de reconnaître le Mandchoukouo, la politique du Japon sera réorientée et tendra, selon toute vraisemblance, à aider la création en Etat autonome des cinq provinces, renouvelant l'histoire du Mandchoukouo.

Dans le cas plus probable d'une acceptation de fait de la part de Nankin :

La Chine du Nord sera organisée en un groupe semi-indépendant, relevant de Nankin, mais sous la protection directe du Japon qui sera chargé de « conseiller » les autorités locales, de les aider dans leur œuvre de reconstruction industrielle et économique; des accords seront conclus qui permettront à cette région de travailler effectivement en collaboration économique avec le Mandchoukouo et le Japon.

Sur l'étendue du reste du territoire, des accords seront également conclus dans le but de demander l'appui des milieux industriels et commerçants japonais pour réorganiser l'économie du pays...

De plus en plus nettement, la politique chinoise du gouvernement japonais paraît être un élément d'une politique plus étendue. Le grand

quotidien *Asahi* écrit que celle-ci tient dans cette formule :

Mise au point des relations internationales qui devra s'effectuer en suivant des directives énergiques et libres fondées sur le rôle du Japon comme stabilisateur principal en Extrême-Orient.

« Directives énergiques et libres » sont les termes essentiels de la formule. Ils indiquent une volonté d'action indépendante des entraves de Washington. Le Japon poursuivra la politique inaugurée en 1931 qui, par l'entente chinoise, tendra à un ordre de choses ferme, stable, et cette politique déterminera l'attitude nipponne vis-à-vis des puissances représentées en Extrême-Orient.

Retour des Rouges dans le Sud-Ouest. —

Regroupés au Setchoan, les Rouges ont fait leur réapparition dans les provinces du Sud-Ouest. Avec une force de 50.000 hommes, commandée par deux chefs expérimentés, Siao Keh et Ho Lung, depuis longtemps à la solde des communistes, ils pénétrèrent à l'Ouest du Hounan à la fin de l'année dernière. Promptement délogés par les détachements du gouvernement central, ils envahirent le Koueitchou dont la capitale, Koueiyang, fut de nouveau mise en état de défense. Leur état-major s'installa à Koueitien, à 60 kilomètres de Koueiyang. Les troupes provinciales, récemment réorganisées, prirent l'offensive. Suivant sa tactique, l'ennemi évita le combat, et, exécutant un mouvement tournant, se dirigea vers l'Ouest pour opérer sa jonction avec les bandes établies sur la frontière du Setchoan. Le 9 février, les Rouges entrèrent au Yunnan. Malgré les renforts envoyés par le gouvernement provincial pour empêcher l'occupation des localités de cette région du Nord-Est, diverses cités durent se soumettre à la loi communiste. Cependant un centre important, Tchaotong, à 25 kilomètres du Setchoan, put être défendu.

On eut l'impression que les armées rouges avaient l'intention de se fixer dans ce territoire yunnanais, en forme de poche, où coule le Yangtsé et qui est limitrophe du Koueitchou et du Setchoan. De fait, elles ne poussèrent pas plus avant. Occupent-elles encore ce territoire ? Rien, d'ailleurs, n'a été fait pour les en débusquer.

La lutte contre les forces communistes chinoises est décevante. A une pression un peu forte, l'adversaire se disperse pour se reformer plus loin. Son retour dans les provinces du Sud-Ouest ne laisse pas d'être inquiétant.

Importations et exportations chinoises. —

Nous avons donné dans notre dernier numéro (p. 100), les principaux chiffres des recettes douanières chinoises. Le Rapport des Douanes Maritimes indique la valeur des transactions commerciales entre la Chine et l'étranger.

Cette valeur a été, pour 1935, de 1.495 millions de dollars (919 millions aux importations et 576 millions aux exportations). Les importations ont diminué de 111 millions en comparaison avec

1934 et
lions. E
1.345 m
La dimi
mentati
amélior
merai
façon
La pl
Etats-U
moins
Japon,
vantage
Etats-U
l'Italie
1934

Les I
174.678
Chine
tés de
pon di
139.320
gnent
le trois
vendus
La Fra
une di
cédent
29.243
L'Inde
59.648
5.643

A l
trois
çait d
Nous
diplom
extra
tes h
mer
tourn
donc
leur
Un
ture.
électi
mois
L'
au b
hai,
mém
ver
et le
tem
lâ m
tué
l'arr
com
part
mai

1934 et les exportations ont augmenté de 41 millions. En 1933, les importations avaient atteint 1.345 millions et les exportations 612 millions. La diminution des importations et la légère augmentation des exportations, en 1935, ont donc amélioré la balance commerciale ; mais on aimerait réaliser cette amélioration d'une autre façon.

La plupart des pays étrangers, notamment les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France ont moins vendu à la Chine qu'en 1934. Seuls, le Japon, l'Allemagne et l'Indochine ont vendu davantage. La France, l'Allemagne, le Japon, les Etats-Unis, la Hollande, l'Australie, la Belgique, l'Italie ont plus acheté à la Chine en 1935 qu'en 1934.

Les Etats-Unis viennent toujours en tête avec 174.678.000 dollars de marchandises importés en Chine et 136.394.000 dollars de produits exportés de Chine. L'avance qu'ils avaient sur le Japon diminue ; celui-ci a importé en Chine pour 139.320.000 dollars et ses achats en Chine atteignent 82.047.000 dollars. La Grande-Bretagne a le troisième rang : 98.078.000 dollars de produits vendus à la Chine et 49.458.000 dollars d'achats. La France a vendu pour 13.336.000 dollars, soit une diminution d'environ 40 % sur l'année précédente ; par contre ses achats se montent à 29.243.000 dollars contre 21.142.000 en 1934. L'Indochine est en progrès ; elle a exporté pour 59.648.000 dollars et importé de Chine pour 5.643.000 dollars.

JAPON

A la veille des élections générales. — Depuis trois ans le Seiyukai, parti majoritaire, s'efforçait de renverser le cabinet de l'amiral Okada. Nous avons souvent dit ici par quels prodiges de diplomatie et aussi par quelles improvisations extraconstitutionnelles, celui-ci échappa aux votes hostiles de l'opposition. A moins de supprimer les droits parlementaires, il ne pouvait détourner encore le coup qui le menaçait. Il s'est donc résolu à dissoudre la Diète, qui était d'ailleurs au terme de son mandat.

Un édit de l'empereur a mis fin à la législation. Et, conformément à la Constitution, les élections générales ont eu lieu exactement un mois après la dissolution, le 21 février.

L'ancienne chambre, élue le 21 février 1932, au bruit du canon de Mandchourie et de Chang-hai, connut des jours mouvementés, tragiques même. Des sociétés secrètes tentaient de soulever l'opinion publique contre les parlementaires et les financiers : l'état-major intervenait directement dans la conduite de la politique. Le 15 mai, M. Inoukai, chef du gouvernement, était tué par un groupe d'officiers de la marine et de l'armée de terre. La police découvrait un vaste complot contre le système de gouvernement de parti. A la fin du mois de mai, l'amiral Saito formait un cabinet d'union. Mais pour donner sa-

tisfaction aux militaires et aux nationalistes, il laissa hors de la combinaison les chefs des deux grands partis parlementaires, bien que le Seiyukai eut obtenu 265 sièges contre 137 au Minseito.

Mécontent d'avoir été écarté du pouvoir après un tel succès, le parti majoritaire fit aussitôt de la surenchère. Appelée à ratifier une ouverture immédiate de crédit aux agriculteurs victimes de la crise de mévente qui désolait le Nippon, la Chambre adopta une motion du Seiyukai réclamant une augmentation considérable de secours. Le président du Conseil menaça de recourir à l'arme redoutée de la dissolution.

On vit alors le Minseito minoritaire se ranger aux côtés du Cabinet. L'opinion presque tout entière l'approuva. Craignant l'impopularité, le Seiyukai vint à résipiscence et vota le projet gouvernemental. Il en fut récompensé : l'un de ses chefs reçut le ministère des finances.

Las de lutter contre les attaques des partis, et le jeu parlementaire étant faussé, le Cabinet Saito démissionna le 3 juillet 1934. L'amiral Okada, désigné pour lui succéder, composa un ministère de même couleur.

L'opposition reprit. Si bien que l'amiral Okada dut renoncer à présenter un ensemble de projets de lois intéressant le relèvement économique et financier. On annonça sa démission. Une autre solution intervint, tout à fait inattendue. Le gouvernement créa un organisme, le conseil de politique nationale, ouvert aux délégués de tous les partis représentés dans les deux Chambres. Fort de la collaboration de ce Parlement en miniature, le Cabinet n'eut plus à rechercher l'approbation de la Diète.

L'année 1935 débuta sous le signe de la réconciliation. Les chefs des deux grandes formations conclurent une entente « afin d'aider le pays à surmonter les difficultés budgétaires ». La trêve fut de courte durée. A la suite de l'opposition gouvernementale à une nouvelle proposition d'allocations supplémentaires aux agriculteurs, le Seiyukai attaqua le Cabinet avec violence, l'accusant de pratiquer une politique inspirée par les « bureaux » et par les militaires. Le ministre des finances lui-même blâmait sa facilité à donner satisfaction aux besoins excessifs de l'armée et de la marine.

Il y a en réalité au Japon deux courants d'opinion, l'un émanant de l'importante classe rurale, qui n'est pas récompensée de son dur labeur, l'autre tirant son origine du patriotisme militaire très particulier au pays.

La sédition militaire et le nouveau Cabinet. —

Le vrai caractère de la sédition militaire de Tokio n'est apparu qu'un peu après sa répression. On avait cru d'abord à un coup d'état militaire. C'était accorder beaucoup d'importance aux chefs de ce mouvement, officiers subalternes et petits gradés. En réalité, nulle idée de prise de pouvoir ne les a dirigés.

A l'aube du 26 février, environ 3.000 hommes de troupe, quelques-uns équipés et armés sur le

piéd de guerre, en vue d'un prochain départ pour la Chine du Nord, s'emparèrent de résidences ministérielles et de bâtiments publics où ils mirent à mort le comte Saito, ancien chef du gouvernement ; M. Takahashi, ministre des finances ; le général Watanabe, inspecteur général de l'instruction militaire, et diverses personnalités militaires et civiles. On annonça l'assassinat de l'amiral Okada, premier ministre, mais bientôt la nouvelle fut démentie : l'amiral put échapper aux meurtriers, ainsi que le comte Makino, ministre de la Maison impériale ; le général Suzuki, grand chambellan et M. Goto, ministre de l'intérieur. Pendant deux jours, les séditions se maintinrent dans les édifices, groupés dans le même quartier de la capitale, dont ils avaient pris possession. Ils ne se rendirent qu'après que le gouvernement militaire de Tokio leur eût fait connaître sa décision de les soumettre par la force. Plusieurs de leurs chefs se donnèrent la mort.

Comme toujours dans les circonstances critiques, le prince Saionji fut consulté par l'empereur. D'accord avec les principaux membres du conseil privé, ce personnage, qui fait figure de *genrô*, reconnut que la crise était trop grave pour que le ministère de l'amiral Okada pût rester en fonctions. Désigné pour être premier ministre, le prince Konoe, président de la Chambre des Pairs, se refusa. La mission de constituer le ministère échut à M. Hirota, ministre des affaires étrangères. Ce n'est pas sans difficulté qu'elle fut menée à bien.

Il est bien établi que les mutins du 26 février ne furent d'aucune façon l'instrument de quelques grands chefs de l'armée ou de l'état-major général. Ils auraient agi d'eux-mêmes, comme le firent les sous-officiers qui, après les élections de 1932, assassinèrent le premier ministre, M. Inoukai. Leur affiliation à des sociétés de jeunes militaires explique leur acte, ces sociétés étant particulièrement sensibles à la propagande en faveur d'un renouvellement du personnel gouvernemental. Parlementaires, hommes politiques, grands financiers, tous ceux dont l'importance sociale paraît être une atteinte au principe d'égalité des citoyens vis-à-vis de l'empereur sont considérés comme des ennemis publics. Cette propagande émane d'organisations secrètes dont le but est de restaurer pleinement l'autorité impériale, de la dégager de son entourage de conseillers qui doivent leur haute distinction moins à la vertu qu'à l'intrigue.

Les difficultés rencontrées par M. Hirota au début de ses démarches provenaient précisément de l'opposition faite par des groupes acquis aux idées de réformes du pouvoir. Elles s'aplanirent dès que le ministre investi de la mission de constituer le gouvernement eût consenti à étendre les attributions du conseil national, organisme dont il a été à plusieurs reprises question ici, créé par l'amiral Okada dans la pensée de trouver un appui extra-parlementaire, la majorité de la chambre basse lui refusant la confiance. Ayant ainsi marqué sa suspicion à l'égard du

parlement élu, M. Hirota fut autorisé à présenter en haut lieu une liste de ministres savamment panachée, comprenant des représentants des deux grands partis Seiyukai et Minseito, un académicien, un président de Banque d'Etat, un ancien président de la cour de cassation. Le portefeuille de la guerre fut confié au général Terauchi, fils de l'ancien président du conseil en 1914-1917, et le portefeuille de la marine à l'amiral Nagano, chef de la délégation japonaise à la conférence navale de Londres.

La personnalité du président du conseil suffit à donner au Cabinet sa véritable couleur.

Né au mois de février 1878, M. Hirota fut attaché d'abord à l'ancienne légation de Pékin, à celle de Londres ; ensuite chef du service commercial au ministère des affaires étrangères ; directeur du bureau des informations et de la presse ; chargé de mission à l'étranger, enfin envoyé à Moscou où, peu après, il prit la direction de l'ambassade. En juillet 1934, il devenait ministre des affaires étrangères. On était au début de l'expansion militaire nippone en Mongolie et dans la Chine du Nord.

M. Hirota est natif de Fukouoka, dans l'île de Kyushu, patrie des samurais qui accomplirent la restauration impériale ou révolution nationale de 1868, et cela explique une carrière rapide. Par son origine, le nouveau président du conseil se classe dans le clan des ultra-patriotes. Il a hérité de ceux-ci la mentalité politique très particulière dont le représentant le plus typique est actuellement Mitsuru Toyama, chef redouté de très actives sociétés nationalistes, que la ville de Fukouoka s'enorgueillit de compter parmi ses fils.

Après les journées sanglantes de février, il fallait au pouvoir un haut fonctionnaire placé en dehors des partis militaires ou parlementaires et jouissant de la confiance des réformateurs nationaux.

BIBLIOGRAPHIE

Monpeng Wou : *L'Evolution des Corporations ouvrières et commerciales dans la Chine contemporaine*. Paris, Geuthner, 1931, in-8° de 300 pages.

On lira avec intérêt ce travail de Mlle Monpeng Wou, qui est une thèse de doctorat d'Unité présentée par l'auteur à la Sorbonne. Il en ressort que l'idée de la corporation et celle de l'association ont été préconisées en Chine depuis des milliers d'années sous des formes différentes de celles qu'elles prirent en Europe ; c'est librement que s'organisa d'abord la corporation, puis celle-ci devint légale, eut une action effective dans le milieu social et fut le prélude de la démocratie. Elle mérite donc d'être étudiée avec soin aux différents stades de son existence. Mlle Wou n'examine que le dernier de ces stades, l'époque contemporaine qui marque la transition entre le régime corporatif et le régime syndical. Elle avait débuté par montrer, en manière d'introduction, comment se sont formées les premières corporations et comment la corporation est devenue un syndicat. L'ouvrage est intéressant et contient d'excellentes observations.

Le Gérant : H. COMBAT.

Paris. — Soc. Gén. d'Imp. et d'Ed., 17, rue Cassette.